

Nomination D'un Garde Chamoisier

Le Maire de la Commune de Trilbardon, l'avertie
de L'arrête du Préfet du Département de Somme et
charue le 17 janvier 1806, sur l'établissement
d'un Garde Chamoisier dans chaque commune.

Le Maire de Trilbardon, nomme le Sieur Alain Charles
actuellement garde forestier dans la dite commune
et est convenu avec lui de la somme de cinq cent francs
pour l'an prochain à communiquer au Préfet pour qu'il
soit, laquelle somme lui sera payée par la Commission
des Cultivations, et deux cinquante par la Commission
du Saufleur. L'autre payé par le produit des animaux
et sur les revenus des bûches communales de la dite
commune.

Laquelle nomination sera conformément déclarée
par l'arrêté arrêté, lorsqu'au approbation du
Conseil Municipal assemblé Extraordinairement
à cet effet, à Trilbardon le Sieur Marron mettra en son

Signature

Le Dizaineur Sieur Marron mettra en son
Sur la convocation du Maire, Le conseil municipal
assemblé Extraordinairement, Pour conformément
à l'arrêté trois, de l'arrête du Préfet du 17 janvier 1806.
Pour approuver ou refuser la nomination d'un
Garde Chamoisier faite par le Maire.

Le conseil assemblé au nombre de dix membres
approuve la nomination du Maire en la personne
du Sieur Alain Charles que nous déclarons
bien connu, et en claire confection. Sur cequel
fait et approuvé par nous sousigné, et ou signé.

Nomination du Gard Chamoisier

Le Maire de la commune de Trilbardon, au nom
de l'arrête du Préfet du département de Somme et
charter le 17 janvier 1806, sur l'établissement —
du Gard Chamoisier dans chaque commune —

Le chaire de Trilbardon, nommée le Siège à l'ordre Charles
actuellement gardé particulièrement dans la dite commune
et est conservée avec lui par le Comité de cinq cest franc
pour faire, à communiquer au Préfet une preuve
que laquelle somme lui sera payée par la Commission
des cultivoirs, et deux francs par la Commission
du budget. L'ordre Charles payé par le produit des amens —
et sur les revenus des biens communautaires de la dite
commune —

Laquelle nomination sera conformément à l'article
trois du dudit arrêté, soumise à l'approbation du
Conseil municipal assemblé Extraordinairement
à cet effet, à Trilbardon et sera marqué tout autant

Demande

Le Distingué Seigneur maire mis tout entier à son service
sur la convocation du maire, Le conseil municipal
assemblé Extraordinairement, pour conformément
à l'article trois, de l'arrêté du Préfet du 17 Janvier 1806.
Pour approuver ou refuser la nomination du
Gard Chamoisier faite par le maire —

Le conseil assemblé au nombre de dix membres
approuve la nomination du Maire en la personne
du Sieur à l'ordre Charles que nous déclarons —
bien connu, et au clair condition sur l'ordre
fait et approuvé par nous tous signé, et une signature

S
1^{er} Jan mil huit cent huit Le 1^{er} Septembre
Se Livre un Pass Port au Sieur Charles -
Joseph Bluyette, Profession de Gard Moulin
age de 28 ans

Proces Verbaux de

Declaration

Jan mil huit cent huit, le Sameri nent
de Cambre dix heurs du matin, S'est presente
Devant nous Maire de la commune, Le Sieur
françois Pascal Rieauz Baugne decelle
commune, Lequelle nous avedlare que -
vers les huit heurs, il avoit Reueche
un cadavre noirs qui croioit estre un
homme

quemus transporté alinstantz accompagnie
du Sieur Pierre Bertrand Maistre Chuchugue
Sur les lieus ou étoit de pose le cadavre
Sur le bord de la riviere de Marne pres
Le Baeg, appert avoir Examini le cadavre
Le Sieur Bertrand avedlare qui stoit
impossible de pourvoir reconnoitre aucun
individu qui pust donner des commissaires
Sur l'individu, attendu de l'état de
consommation en il Etat se duit, il pourroit
estre de l'age de vingt a trente ans l'assait
pourroit estre d'un metre et cent Seiparts
millimetre, Tost cheveux gausset estre
brun et a la tete
fait atrilbardon 14ours et un quart d'heure

- N^o 2 L'an mil huit cent huit Le trente decembre
De Livré un passe port au Sieur Nicolet Laurent
Bourette domicele dans cette commune,
Sous le numero 1 deuf
- N^o 3 L'an mil huit Cent Neuf Le dix neuf juin
De Livré un passe port au Sieur Etienne Emere
terrassier domicile dans cette Commune, les
passeront sous le numero trois
- N^o 4 De Livré un passe port au Sieur August philippe
Goulet le vingt mai 1810 —
- N^o 5 De Livré un passe port au Sieur Verneuil hautain
Chelys le dix Sept mai 1810
- N^o 6 De Livré un passe port au Sieur Nicolet
Augustin Bussiers le dix Juillet 1810 —
- N^o 7 De Livré un passe port au Sieur Zararie
françois le minis le 1 Novembre - 1810 —
- N^o 8 De Livré un passe port au Sieur
alexij ferdinan Riel le 9 Novembre 1810 —
- N^o 9 Le decembre de l'an un passe port au Sieur
alexij come le decembre - - 1810 —

L'an mil huit cent dix. Le dix November, Les presents
par devant nous sieurs Paul adam, Maire de la Commune
de Trilbardon, arrondissement de Marly, Le Portement de
feuillet Marue,

Le Sieur jacques philippe Barbeau cultivateur et
cabaretier en cette commune; lequelle nous apporte plainte
contre le Sieur Poulein percepteur de cette commune
disque que le Sieur Barbeau ayant empesche son fils
au Sieur Poulein a la bourse une somme de
trente franc en cinq pieces de Siflours et vingt sols
en juu de cinq sols pour la joint des trente franc
Le Sieur Poulein aulien de trenti franc n'a pas
que la somme de vingt sept franc cinquante centimes
soit le bordenet du Sieur Barbeau —

Le Sieur Barbeau nous ayant requis de lui donner
acte pour lui servir et valoir, envers qui il deroit
comme le Sieur Poulein, nous lui avons de l'avis le
presente le jours et anquesdus, et arsigné
avec nous

Dam

Barbeau

- Le 23 janvier mil huit cent onze délivri un
Passeport au Sieur De Marlin manuscrit dans cette
Commune Sur la representation de son amie,
Sur le virement promis de la dite amie
Le 20 mars délivri un passeport au Sieur
Vernant Jeanne Auguste Sur le virement promis
de son pere
3^e Nécessaire
4 Le 2 Septembre 1811 délivri un passeport
au Sieur Jean Jean-Belin connu chez
le Sieur Marin Tacheron ancien
D'Leury —
5^e Ménage
6 Le 29 octobre 1811 délivri un passeport
au Sieur Jean François Baugé
Le numero 9 est Barbeau Son passeport étant
délivré du 27 mars 1811 —
Le n° 5 est Jean Nicolas Moisan
7 Le 20 novembre délivri un passeport
au Sieur Pinte Ferdinand
8 Le 8 novembre délivri un passeport
au Sieur Colignon
9 Le 27 Decembre 1811
délivri un passeport a Mr de Lapelle
10 Le 15 avril 1812 délivri un passeport
au Sieur de Moulin dominius atelland
11 Le 20 Decembre 1812 délivri un passeport
a Mr de Lapelle dominius de cette commune

- 12^e Le 20 mars 1813 Délivri un passeport au Sieur
Athanasius Augustin Jachot Sur la remise des
Sieur Augustin Passier et Jeanne Henri Sur
Le numero 12 —
13^e Le 15 mai 1813 Délivri un passeport au Sieur
Jacques Philippe Parbeau Sur la remise d'un autre
passeport, Sur le 11^e 13 —
14^e Le 15 mai 1813 Délivri un passeport au Sieur
Simon Boppenau, Sur la remise d'un autre
passeport, délivri a Bois le 12 mars 1810 —
15^e Le huit Septembre 1813 Délivri un passeport au Sieur
Adam Paul Ridel Sur la remise d'un autre passeport
délivri a Atelland —
16^e Le 29 Février 1814 Délivri un passeport au Sieur Moro
Etienne Marchand coopteur Dominius de cette
commune âgé de 28 ans, Sur la remise d'un autre
passeport délivri a Moro le 7 juillet 1808 —
17^e Le 13 Janvier 1815 Délivri un passeport au Sieur
Baptiste Pierre Louis Faron Sur la remise
de Philippe Fouillet, et de Jean Pierre Léveillé
pour aller a L'île Seguin tenir à l'ordre et faire
18^e Le 28 Février 1815 délivri un passeport au Sieur Bodard
Pascal Sur le dépôt d'un autre passeport qui lui a été
délivré le 20 octobre 1811 par le Maire de
la paroisse de Pontaméou Mme et orde

- N^o 19 Le 20 mai 1815 Delivré un passeport au Sieur
Bouyssentier natif de Beron le ouvrier, domestique
de Roseau, domicilié à Trilbardon, pour affaires
Le 29 juin 1815 Delivré un passeport aux deux frères
Pierre et Léonard Natifs de Trilbardon, profession
de journaliers
- 21 Le 1^{er} juillet 1815 Delivré un passeport au Sieur Antonin
Domicilié au village de la Tortation des Sieux —
Jean Scourgeon et Jaquinot fil.
- 22 Le 20 juillet 1815 Delivré un passeport au Sieur
François Dantan, Sur le dépôt d'un ancien qui
lui a été délivré le vingt octobre 1809, à la main
de la ferte Bonnacais
- 23 Le 20 novembre 1815 Delivré un passeport au Sieur
Jean Baptiste de Moulin, Sur un ancien qu'il ait
été délivré par nous le vingt juillet 1810 à son
nom
- 24 Le 21 avril 1816 Delivré un passeport au Sieur Paulin
proprement Nantais Sur la tortation de Saugues
- 25 Le 30 avril 1816 Delivré un passeport au Sieur
Brame François militaire L'abbé sans retraite
domicilié à Trilbardon
- 26 Le 14 mai 1816 Delivré un passeport au Sieur
Mora Etienne Marchand forain domicilié
à Trilbardon
- 27 Le 21 mai 1816 Delivré un passeport au Sieur
Bouquet Denis cultivateur à Trilbardon
- 28 Le 29 juin 1^{er} Delivré un passeport au Sieur
Bonifacius Jean Antonin Natif de Trilbardon
- + 28 bis Le 21 mai Delivré un passeport au Sieur Jean
Bouquet
- 29 Le 29 juin 1816 Delivré un passeport au Sieur Caron Nicolas
Louis Léonard, terrassier domicilié In cette commune
Sur la demande de son ancien passeport
- 30 Le 11 juillet 1816 Delivré un passeport au Sieur Le Moine Zacharie
domicilié à cette commune Sur la tortation des Sieux —
Bijot Jean Baptiste et Pierre Nicolas parant
- 31 Le 15 juillet 1816 Delivré un passeport pour Meillieu —
- 32 Le 1^{er} juillet 1816 Delivré un passeport pour deux personnes
Sur la demande de Son ancien passeport
- 33 Le 30 décembre 1817 Delivré un passeport au Sieur Wantz
Julien par pour son élan ayaris
- 34 Le 1^{er} avril 1818 Delivré un passeport au Sieur
Le Moine François acheteur, Sur la tortation des
Sieux Jean Baptiste Bijot, et Nicolas Parant
tous deux domiciliés à Trilbardon
- 35 Le 1^{er} mai 1818 Delivré un passeport au Sieur Adam
Paul pédone Sur la demande du bon ancien
- 36 Le 15 mai 1818 Delivré un passeport au Sieur Jeannequin Baudet
Sur la tortation des Sieux François Creuzet, et Charles
et Louis Barthélémy tous deux domiciliés à Trilbardon
- 37 Le 21 mai 1818 Delivré un passeport au Sieur
Denis Acquet, Sur la demande d'un ancien
passeport, Delivré ayaris le 25 avril 1817 —
- 38 Le 22 juin 1818 Delivré un passeport au Sieur Bonhommie
Jeanque Sur la tortation des Sieux
- 39 Le 1^{er} juillet 1819 Delivré un passeport au Sieur Mora
Etienne Sur la représentation d'un ancien passeport

- 140 Le vingt neuf mars 1822 delivré un passeport au Sieur
chataigne pierre Marchand age de 26 ans pour aller à
Saint Malo et Departement des deux Sevres, Capitale
de la maillane
- 141 Le Neuf juillet 1822 delivré un passeport au Sieur Alain
Etienne Marin, Marchand fraine le goûteur, pour aller
à la prissigui Departement de la haute marne Son
frère le maillane
- 142 Le 18 aout 1822 delivré un passeport au Sieur
Laurent Louis Gouygnies, et Marie Elisabeth leur
Sa femme, pour aller à Monmarie Departement de la
Seine Sur la testation des Sieurs forgeron matin
Chomys, et pierre Louis Delobecq, tous domicilié
dans cette Commune
- 143 Le 26 Septembre delivré un passeport au Sieur
Andry françois, Sur la testation Des Sieurs écrans
françois, et Yerbaud pierre Louis, pour aller
à Montmartre Departement de la Seine
- 144 Le huit Septembre delivré un passeport à l'ancien
guillemin philippe jérôme, Sur la testation de
Sieur Desobecq pierre Louis, et delivré pierre
pour aller à Chatillon Departement de Seine
et oise
- 145 Le trente Septembre delivré un passeport aux Sieurs
écrans de jérôme, Sur la testation des Sieurs Desobecq
pierre Louis, et delivré pierre pour aller
à Chatillon Departement de Seine et oise
- 146 Le vingt et yst octobre 1822 delivré un passeport
au Sieur Jaquevin pierre Baptiste Sur la testation
des Sieurs Grouard pierre philippe, et Parant
pierre ambroise tous deux domicilié dans cette
commune, pour aller a paris
- 147 Le cinq octobre 1823 delivré un passeport
au Sieur Delahalle joachim, fit de la Salle
Louis pour aller a paris
- 148 Le 30 novembre 1823 delivré un passeport
au Sieur Courtis, sieur des lys elie
domicilié dans cette commune
- 149 Le huit mars mit huit cent vingt quatre delivré
un passeport au Sieur Vermult pierre Thomas
age de 19 ans profession de meunier en allant
a paris
- 150 Le 13 mars 1824 delivré un passeport au Sieur jaquevin
pierre Baptiste pour aller a paris
- 151 Le 20 mars 1824 delivré un passeport au Sieur
Deschamps philippe françois natif de belleville
pour aller a paris
- 152 Le 22 Mars 1824 delivré un passeport au Sieur
Seguin pierre jules, natif de trilbardon en allant
a paris
- 153 Le 30 Septembre 1824 delivré un passeport
au Sieur Bagillon pierre pierre Rose
pour aller à Paris
- 154 Le 4 avril 1826 delivré un passeport au Sieur
Massal françois pour aller à Angers et port
port s'autre part au N° 60

54. Le 25 avril 1825 délivré un passeport aux deux Maitland
 Louis Etienne, pour aller à Paris.
 55. Le 26 mai 1825 délivré un passeport au sieur Baudouin
 Bridon Michel, à Remiremont, pour aller à Paris.
 56. Le 1er juillet 1825 délivré un passeport aux
 deux frères Jean Bayard, pour aller à
 l'étranger.
 57. Le 21 août 1825 délivré un passeport à M^e Melthiou
 Jean, pour aller à Bordeaux. Département de la Gironde.
 58. Le 5 septembre 1825 délivré un passeport au sieur
 Bierna Augustin Joseph, pour aller à l'étranger.
 59. Le premier février 1826 délivré un passeport au sieur
 Ronin Pierre pour aller à l'étranger.
 60. Le trente avril 1826 délivré un passeport au sieur
 Le Coq Jean Thomas pour aller à Bruxelles.
 61. Le 1^{er} avril 1826 délivré un passeport au sieur François
 Manat pour aller à Bruxelles. Age de l'âge de 18 ans.
 62. Le 21 octobre 1826 délivré un passeport au sieur
 Michel Adolphe Sophie Fourtan, tailleur d'habil
 âgé de 19 ans.
 63. Le 28 novembre 1826 délivré un passeport au sieur
 Lescure Joseph garde meuble age de 38 ans.
 64. Le 21 décembre 1826 délivré un certificat pour
 servir de passeport au domine Germaine Németh
 membre d'un bureau ou d'aller à notre dame de l'île
 65. Le 2 janvier 1827 délivré un passeport au sieur
 Desjardins Jacques de Chemin étalement de Bangs age
 de trente et trois ans age de 30 ans allant dans son pays
 pour faire partie à la conscription.

L'an sept cent huit et vingt six le huit novembre
hier de l'An après mids de l'An milles et deux cent
mme Jean Pierre Croisatet ouvrier l'assur travailleur
dans atelier de Jean Chauvin entrepreneur et marchand charcutier
a nant morture lequel Croisatet avoit detenu chauvin
pore et fille avee auant d'eté que le lundi 5^e courant
a six heure du Soir il aurait l'espous eue la morte a été
la meillor et bieles appes eue la route de graine Meaux a
l'aubriane traveu de graine de cette commune habitation place
le nomme Vatassus plusieurs outre le son état autre
que l'ame une boarne et drap peler en presence du pte Vatassus
propriétaire de l'aubriane la sance Marguerite à la partie
quarante d'un C. et d'un L. ~~petite~~ autre porte un metu
vaste en eusture de hauteur par un quart de tour
telle estimée que le sept du present mois à l'heure
ce de ce matin il s'en prisoit pour reproduire la partie
qui avoit déposé la telle et qu'il n'a point rester avec la
prince que l'ayant demandé au locataire de la dite maison
Croisatet et lequel aurait répondre qu'il en l'april par une
qu'il est à la recherche et ajoutant cette principe est elle
Marguerite lorsque je lui aurai réponse que j'apprécierai
en conséquence les dits feus chauvin pte Jean et sonne
chauvin fils et leur trois valoys a tout regair de recouvrer
telle distorsion pour servir l'autre lequel de recouvrer et
ont signé avec mons le d^e Croisatet a distrait au
deux ans signé C. H. Olin
En faveur d'E. Bignier
Signature

Nous, Maire de la Commune de Trilbaud et certifiés ayant délivré aux personnes dénommées de la liste ci-dessous l'ordre de faire voter comme suit	
N° ^r au P. Boulanger alexis Robert, Spini en détail	
2 Scougnonathanaise, Aubergiste	
3 Baruch, nicolas, Maître Maçon	
4 Pachot, alexandre, Meunier	
5 Brûlot, hypophtile, M ^r Bouchet	
6 Bijot fils, J ⁿ . Baptiste, M ^r de Roumescie	
7 Chobert J ⁿ . Baptiste - Spini en détail	
8 Criaux, J ⁿ . Pascal M ^r de Roumescie & Spini	
9 Mariniere chalou fraunie Maréchal fermeur	
10 Siequel, Pierre M ^r ferrant	
11 Gaillard, J ⁿ . Pierre Fermeur	
— 12. Soumier, domine Pierre Charrois	
13 Siquin, Germain M ^r J. N. & Boulanger	
— 14 Desmoulins son Meunier	
15 Fourzin Michel, Crilleau d'habite	
16 Dupré, Charles Sabotier	
17 Bierne, ysidore Sabotier	
18 Bussiere, Victor fils — Cordemier	
— 19 Desmoulins, leonard M ^r Menusier	
— 20 Le Coq, J ⁿ . Pierre, M ^r Bouchet	
21 Verhaeser, domine fraunie M ^r Nivau en détail	
22 Vernelle Chauffeurin Languier	
23 Maquigny, fraunie Languier	
24 Gauthier, alphonse Boulanger	

Noms de l'Institut de la Commune de Trilbaré ou qui sont sujets à la Suffrage du Peuple et Mesure	
de Coq, Pierre	Bouchu Cabaretier
Robert, Jeanne, 2 ^e B. ^e	Epouse Cabaretier
Boulengre, alias Robert	Epouse 2 ^e de Cabat Cabaretier
Sachot, Alexandre	Médecin
Creux, Louis, frère de	Epouse Cabaretier
Bridot, Hippolyte	Bouchu
Bijot, fils, Jeanne B. ^e	Médecin
Durugron, M ^e Mathilde aubergiste	
Ségurin, Germain	Cabaretier Bouterquer
Varanne, Louis, frère de	Cabaretier
Maquigney, frère de	Cissacien
Mercier, 3 ^e Duron, frère de	
Marmisse, Charles, frère de	Médecin Gardeur
Piquet, Pierre	Atelier
Gaillet, J ^e , Pierre	Barbier

Le vingt neuf mil huit cent vingt sept il a été
délivré un certificat de vie à la femme Marie Jeanne
Dieudonné, veuve la veuve qui lui a laissé M^e la fontaine
Duponchel

Le 1^{er} avril 1827 délivré un Certificat de Vie à la veuve
19 ans Elisabeth Bouchet fille de feu Louis Denis
Bouchet et de Marie Louise Rozenal sa veuve

Le 5 avril 1827 délivré un Certificat de Vie au nomme
G.^r Louis Auguste Gravard assujet ayant de cinq ans au
ou légitime mariage de Jean Joseph Gravard et de Geneviève
Elisabeth Gauthier

Le 1^{er} mil huit cent vingt sept le quatorze avril mil huit
ans Louis Auguste Gravard assujet et Denise Dieudonné furent mariés
Devant nous, le notaire Jean Pierre Vermille (signature) & l'huissier
délégué à Trilbardon - Anne-Marie Poiret (signature) d'après
l'original (signature)

Le au mil huit cent vingt sept le quatorze avril
mil huit cent vingt sept, devant moi et Denise Dieudonné du
matin, par devant nous Jean Joseph Lefebvre Maire
de la Commune de Trilbardon et Denairac, j'est
présenté le nommé Jean Pierre Vermille Bergeron demeurant
dans cette commune - lequel venu à déclaré que tout à
l'heure il vient de retirer au Cadastre cette habitation de
la femme et qu'il voulait de la déposer sur la liste d'acte de
la mariage en face du château de Trilbardon et tant que
le château transporté sur le terrain auquel du fait
change Joseph - grande champion de cette commune
et le nommé Vermille nous avions nommé qu'effectivement
ce dernier est état du sexe masculin tête d'une famille
et d'un appartenant de la commune d'au moins d'un autre j'appelle
de nombreux rangs de blanc et de bleu d'au moins de dix ans
dans lesquels j'en suis le propriétaire fait partie le
groupe champion pour être avec eux au jeu de paix
du 1^{er} avril de l'an dernière d'un officier de la police
communale l'état du cadastre et toutes les personnes
de mort - le groupe champion étant vainqueur de mort

Le 1^{er} avril 1827 de jugé de paix j'ai fait présente au chevalier
à maître pour qu'il se présente devant moi pour
en qualité pour en qualité de M. le chevalier de paix et
en qualité de paix j'ai fait reconnaître M. le chevalier
du Cadastre pour constater son jeu de mort
et ayant entendu dans le public dire qu'il y avait
une femme qui avait disparu depuis environ quinze
jours du village de quinze jours de suite et à M.
le Maire du dit village pour qu'il fût présent le jour
où cette femme absente pour qu'il y ait transporté et
transporter à Trilbardon pour voir si le reconnaîtrai
cette femme pour être celle qu'il réclamait depuis
longtemps sans le trouver

J'ai en même temps établi la liste Vermille
et charpent pour servir à la constatation du
cadastre et champion que présente ay fait constater
et j'ai pris le présent pour verbal et témoigné
avec le dicté fermement le jour d'aujourd'hui

Vermille

charpent

champion

et ce jour d'aujourd'hui quinze avril mil huit était
vingt sept heure de six du matin et sous prétexte
de monnaie Jean Louis Denairac Denairac
a quinze, Charles Antoine Bauleau signeron
de ménage à ménage lequel a été donné une écharpe
qu'espion assise contre le cadastre dont est en question
Jean Louis Denairac a été recueilli pour la
femme et Charles Antoine Bauleau pour la belle
femme et qu'il a été allié de mettre en mesure de faire
intervenir ce que je leur ai ordonné de prendre jusqu'à
l'arrête d'un officier de justice et dont ils sont constatés
et le tout retiré après avis signé ainsi que
l'ensemble aux personnes pour verbal signé
et deux huissiers qui a dicté mardi signé

Denairac Vermille champion
champion

Il a été établi le 21 avril mil neuf cent et trente Sept, un
rapport à Mme Maxime Gideon. Désavoué par
l'attribution de l'immobilier au profit de l'école Saint-

Le deux jullet l'an le deux mille huit cent quatre vingt une mille trente
et une vingtaine de dimanche de l'assaut au devant au campagnol de
toussus et d'lepeix et sans faire sur cette commune ne y a pas
que toutes de plus nati de gue d'auz goutte l'apres midi le
grain plement le plus communement de la goutte avec le foin
et l'ortie que plus que de tout autre de tout quartier et dans
l'autre deux trois paroisse

Le village se trouve au bout d'un étroit et étroit chemin qui descend de la montagne et passe par un petit ruisseau qui coule dans une vallée étroite et profonde. Le village est entouré de bois et de champs, et il y a une rivière qui traverse le village et se jette dans un lac à l'ouest.

J. suis alle ce matin faire une visite à une personne que j'aurais
une grande quantité d'histoires à raconter et j'aurai de
particulièrement souffert, pour que la personne était plus triste que
je l'aurais été si je me trouvais dans un état aussi mauvais. J'aurais
aussi eu le plaisir de faire une partie qui aura été meilleure
que le terrible voyage que j'eusse fait par jour.
J'ai fini aujourd'hui le 3 juillet 1827. J'aurai 18 ans.

Found my Santa Guttet and had eat many days from
the 1st time I came in for your grave it was here.

S. J. Marie

Cultivation en cette Ville Communale ou elle est (j'aurai)
certainement avec laquelle sera a l'Estat que il s'ait
renouvelé le concordat de sept mois et ce de certaine Personne
Michel Boucheron son maître pour que elle soit dans faire
sa distinction qu'il suffit au d'Estat et l'Estat le
laquelle nous avons rendu le présent pour verbal pour
parties & valoir ce que de vaincre l'a l'Estat ne devraient
figurer a l'Estat de force que dans force de force, ou
force

(Estat de l'Estat)

N° 67 le 25 de mars j'ai obtenu un passeport au p^r Paul
Pierre Bouchet age de 20 ans pour la recommandation
de Paul Pierre aussi son père et de Michel Jean & apôtre
son habitant de cette commune

Le 4 avril 1828 j'obtins un certificat à la petite
adolesce de Bouchet fille de feu Etienne Bouchet pour
la représentation de son mari

N° 68 le 8 avril j'ai obtenu un passeport au jeune Gallien
charle francois age de 17 ans pour la recommandation du jeune
Georges Bouchard & de Jean Baptiste Michel son autre habitant
de cette commune

Le 2 mai obtins un certificat de vie au nommee
vous cuyptez pourvoit unique age de 7 ans et 3 mois fils de
Jean Joseph gronau & de Jeannette Elisabeth gronau

Le 2 mai obtins un certificat de vie au nommee
adelaide Elisabeth Bouchet age de trente et un
ans fille de feu Etienne Bouchet et de marie
Louise Bouchet

Le 4 mai 1828 de p^r Brutot Bouchet fut prisuré
avec le jeune Michel Boucheron qui ont l'espérance
que le jour d'aujourd'hui ou sous la mercure d'Etienne inventeur
nature de perdre abuson l'usage de mariage age de
34 ans fille de Etienne, le 3^e p^r Boucheron est
renouvelé l'aujourd'hui dans le p^r et informe

Le 7 Juin 1828 obtins un certificat de vie au nommee
adolesce Elisabeth Bouchet age de trente ans une fille de
feu Etienne Bouchet et de marie Louise Bouchet

Le 7 Juin 1828 obtins un certificat de vie au nommee
Elisabeth Auguste gronau unique age de 7 ans et 4 mois
fille de Jean Joseph gronau et de Jeannette Elisabeth
Gronau

Le Dimanche 15 Juin 1828 heure de Douze du matin
Il s'est présente pour faire le Bas de tribunaux le nommee
Boudin Victoire de Nitier accompagné de son père et de
quatre autres (particuliers) le dit Boudin fut l'entrevue pour
l'ouïe chargé de cinq pieces de vin attendue de la chose devant
deux jours plus que le troisième pour que alors il n'assisterait
pas la partie gauche de la cause

Le dimanche 15 Juin j'arrive du p^r auquel appartiennent
Bas de tribunaux le p^r Boudin ayant eu l'imprudence
de me faire écrire par écrit aux reportés et de me en compagnie
de voyage ayant également en elle de certaines personnes
elle se rendrait à la campagne cette compagnie fut l'Estat
de la direction et nul autre que le Boudin de Bas
d'autre & bousin fut le Boudin fut rompre la paix
qui tenait le Bas et le Bas ayant assuré la direction
et le bousin tout court dans la cause fut préparé
l'cause et rendue et le bousin ayant tenu de dire que
l'cause de Bas et trois hommes furent soumis à l'heure
Le dimanche 15 Juin ayant eu de bonnes gouttes de
sang et ayant été empêtré dans la cause
de son affaire avec lequel il se rencontra à la
fin de la cause

Le bousin et bousin ayant été instruit pour le p^r de
la cause a été coupé et au moyen des preuves tirées
que tous les habitants de tribunaux étaient à leur appartement
on est parvenue à renvoyer à Boudin la Victoire et le Lucy
piece de l'au qui étaient en effet au moment de l'heure
comme il n'y a eu aucun plaisir de faire on a pu
constater la bousin et qualité de Victoire et de
l'heure Compagnie au bousin l'au il n'eut pas
de l'heure obtenu

de tout ce que disper j'aurai la charge de la
en priser de M^r Bouchard obligeant dénonçant
un p^r de Bas et du p^r Jean pierre Victoire fut punir
du Bas et qui dans l'au bousin que la morte bousin
de l'heure et de priser l'au p^r et priser au p^r
et figer la partie de l'au de l'heure

Souffre

Désignation

Le 1^{er} juillet j'ai obtenu un certificat de vie au nommee
adolesce Elisabeth Bouchet age de trente trois ans
fille de feu Etienne Bouchet et de marie Louise Bouchet

L-12 juillet 1823 Jai connu au sein ^{garnison} de la ville de Riom ^{garnison}
bataillon de Grenouille 1822 sous l'attribution de M. le Génie Leguignou
et d'Estaigne Mme Leguignou & de Mme Paul un officier qui
travaillait au Bureau des étatiques par son nom ~~de~~ ^{est} fermé 1795
en garnison à Paris en 1811 et qu'en 13 avril 1813 Hélard ^{camarade}
au 9^e Régiment d'artillerie en marine 3^e compagnie 1^e
Bataillon en garnison à Brest portant

Le 20 Juillet 1838 p'eu de l'état nous Jean Joseph
de la famille de Niguyer, membre de la Commune de Talloires
canton de Chambéry, p'eu de la commune Jean Pierre Baudin
peintre résidant dans cette Commune lequel nous a déclaré
que depuis environ trois ans il peint une église à Valsorey
et qu'il fait lui pour ce prédicé tout et l'élèves le dessiné
auguste, en fait naturel de la Commune de Niguyer à Val-
sorey que lorsque que il lui fait appeler pour
état et gardien il le laisse travailler pour lui
que le jour d'aujourd'hui à l'heure de la messe il est auguste résidant
à Talloires une école et dans une époque où il habite qu'il
avait des sous trop que le vœu d'avoine en obligeant qu'il ne
me suis pas sans qu'il me fasse quelques sollicitations il est
aussi pour la présente résiliation pour son état à Valsorey
de résidence il qu'il a également été nommé le jour et auquel

Belladonna (Spanische Bergamotte)

Le 5 aout 1816 une certificat de vie a la veuve Adélaïde-Elizabeth Bouchard fille de Etienne Bouchard et de Marie Sophie Roussel âgée de 7 ans et 9 mois de Mme Louis Etienne un certificat de vie de Louis Auguste Grunard aveugle âgé de 7 ans et deux fils de Jean Grunard et Louise-Elizabeth Grunard

Le 1^{er} court Monsieur Bourguignon l'a fait énumérer
les motifs a déclaré être porté le premier Juillet pour les
établissons de Bourgogne à faire dans le septième arrondissement
pour que je lui en donne un certificat

Je soussigne Paul Pierre Baudouin Curé pour la
Commune de Brûlon en Canton de Chaz arriématant
de Meuse Expert au Service de Marine pour le numero
10 Bihac Doyenne l'Appel des Clans 1837 et entree
dans le régiment du chasseur de la garde royale
de la Suze) prussiat par l'ordre 477 le 22 Juillet de l'année
1840 contracter un mariage avec Robertine pour le

De l'avenir pour qui nous avons de la confiance
et pour une personne avec qui l'engagement de
l'Etat n'a pas été pris sans réflexion de
la Ville Communale, en avisé et copié à Monsieur
le Directeur du Trésor & au Comité également
une fois, ayant la Ville constitué Variables partout
Monsieur le Capitaine et recommandé au Monsieur le
Directeur militaire de résigner le mandat de résidence
au Etat. Pour une partie de cette cause pour répondre de Die
l'avenir pour lequel il s'est engagé et dans lequel il
désire servir et a bien fini d'agréer cette cause au
mardi précédent le 10 aout 1824

Entomophagous

Le Bourgigny Seguin Etienne Léonard, débarquant à Béthune
Cantou de l'Orne arrondissement de Meung. Censé pour le
17.3 pour le Chap. de 1837 d'âge 26 revenus 1000 francs
De la commune de la Ville d'Orléans il entre dans le 1^{er} régiment
en qualité de vice-président pour l'arrondissement M. le maire
de la Ville d'Orléans pour la commune de Béthune pour l'arrondissement
en qualité de volontaire pour le 1^{er} régiment lorsqu'
Hon. Mair. de Béthune fournit à son nom le payement
du 1^{er} régiment l'ordre initial sur lequel signe
le soldat de la ville d'Orléans en son rang d'officier à
M. de la Ville d'Orléans et ce avec une signature
qui ressemble à celle de Seguin, toutefois sans
certificat de formation et d'industrie. M. le Capitaine
en remettant, via M. le Lieutenant Malteux en présence
de M. le Capitaine au 1^{er} régiment une feuille de route
pour rejoindre le 1^{er} régiment en qualité pour lequel
il s'est engagé il donne le qual il entre dans le 1^{er}
régiment de Béthune signé avec vous par l'officier le 10 aôut 1838

Segur (Enfumé de higueres)

~~signaturent~~ *Colias philodice* 695 mm. etat juv. el. Sourire bleuâtre, front
brun, yeux gris, nez bleuâtre. Bourre noirâtre, moustou-
ard, usage vaste. Petit oiseau.

le sept octobre mil huit cent vingt trois. pour
marier de cette Commune et son église au Nomme
marie Jean-Baptiste Bourard de 1827 pour le N° 20 une
permission de six jours pour aller à Paris et ce pour la
probabilité de faire que qui a signé avec lui une
première registre le 20 octobre 1828 marie

Léonie de Lignières

le 9 octobre 1828 M^r Martineau Medem & Meunier
avocat à l'ordre des avocats à Paris
a vaincu à l'illardon fait entre deux

Le 18 octobre 1828 M^r Martineau Medem & Meunier
a vaincu Sig en faveur Peuvot Paris et Paris
et vacancier

Le 30 octobre 1828 j'ai donné un certificat de vie
de monsieur Auguste Lignières avec le âge de 40 ans
et huit mois fils de Jean Joseph et de Jeanne Elizabeth
Lignières

Le 6 décembre 1828 j'ai donné un certificat de vie
de monsieur Adolphe Elizabeth Lignières fils de Jean
Etienne Bouillet et de Marie Sophie Bourdelle la date du certificat
égal de deux (20 mois)

ce jour du 15 décembre 1828 heure de huit à dix heures
j'ai écrit avec ce journal le 15 décembre 1828 pour la justice
procurer de tant avec cinq justificat. Désormais depuis qu'il est
depuis que le 1^{er} de juillet 1828 pris l'autorité de faire tout le second nomme
Adolphe Elizabeth le 1^{er} de juillet 1828 pris l'autorité de faire tout le second nomme
Henry Jean Philippe M^r de Lignières n° 19 à Paris le quatrième
nomme Jean Philippe M^r de Lignières n° 19 à Paris le quatrième
envers Henry n° 2 étant évidemment à Paris depuis le 1^{er} de juillet 1828
avant tout temps de faire le quatrième n° 19 à Paris le quatrième
n° 19 à Paris n° 2 étant évidemment à Paris depuis le 1^{er} de juillet 1828

H. Henry

L

D

C

D

Le Jeudi 5 May 1828 devant moi Jean Joseph Bouchard
mais de maire, par devant moi Jean Joseph Bouchard
délégué maire de la commune de Trilbaud se fit faire
procéder à l'acte d'ouverture du registre
commun au sud de Trilbaud et sous le nom de maître Marinus
Dessurant au sud de Trilbaud et sous le nom de maître Marinus
Dessurant aux environs de Charbonnières le Sud dans le district
sous le nom de Del que pendant le sud dessiné savoir qu'il
esté allé se renseigner chez le sud de Trilbaud après avoir connu
au sud de Trilbaud au dessous de quatre de Trilbaud
sur la rive droite du sud que mal à l'attention devant
qu'il rapporte une de Corne qui démarrait de Trilbaud
et au cours de l'appréhension longue de la rivière jusqu'à
moi nous étions fait rapporter la bâcheille de cette
rivière nous étions renseigné qu'il avait été jeté en milieu
de Décembre qu'il était sorti de tout bras de la rivière que lorsque
la rivière était au niveau de l'île il fut jeté dans la rivière
lequel bâcheille nous avons vu pour être le plus proche
au sud de la rivière que nous avons vu jeter le plus proche
jusqu'à ce jour de où que d'après (Signature)

Le 31 décembre 1828 sous la responsabilité de
monseigneur Michel fourrier et avoir Paul Jérôme
un certificat au nom de Jérôme
comme il est écrit qu'il se rend à son père pour
y arranger des affaires

Le 2 Janvier 1829 j'ai délivré un certificat de naissance
à monsieur Charles Elisabeth Bouchard âgé de 20 ans d'une
jeune fille de feu Etienne Bouchard et de Marie Anne
Bouchard

Le 6 Janvier 1829 j'ai délivré un certificat de naissance
à monsieur Charles Elisabeth Bouchard âgé de 20 ans
et ouverte, fille de feu Etienne Bouchard et de Marie Anne
Bouchard

Le 6 Janvier 1829 j'ai délivré un certificat de naissance
à monsieur Louis Auguste Bouchard âgé de 20 ans et ouverte
et ouverte, fille de feu Joseph et de Jeanne Elisabeth
Bouchard

Le 10 Janvier 1829 j'ai délivré un certificat de naissance
à monsieur Charles Elisabeth Bouchard âgé de 20 ans et ouverte
et ouverte, fils de feu Joseph et de Jeanne Elisabeth
Bouchard

milieu de l'île, à l'ouest de la rivière de la
commune de Trilbaud à l'ouest de la rivière de la
commune de Trilbaud devant moi Jean Joseph Bouchard
délégué maire de la commune de Trilbaud
se fit faire procéder à l'ouverture pour servir de
trou pour la rivière dans la commune de
Trilbaud à l'est de la rivière de la commune de
Trilbaud

Le 10 Janvier 1829 j'ai délivré un certificat de naissance
à monsieur Charles Elisabeth Bouchard à l'ouest de la rivière de la
commune de Trilbaud devant moi Jean Joseph Bouchard
délégué maire de la commune de Trilbaud

Le 10 Janvier 1829 j'ai délivré un certificat de naissance
à monsieur Charles Elisabeth Bouchard à l'ouest de la rivière de la
commune de Trilbaud devant moi Jean Joseph Bouchard
délégué maire de la commune de Trilbaud

N° 69

N° 70

Le 3 mars 1829 j'ai délivré un passeport pour aller
à Paris au nom de Jean Paul Petitfrère habitation
de la rue Vaudreuil à Paris

Le 3 mars 1829 j'ai délivré un passeport pour aller
à Paris au nom de Jeanne Françoise Léonard habitation
de la rue Vaudreuil à Paris

Le 7 mars 1829 j'ai délivré un certificat de naissance
à monsieur Charles Elisabeth Bouchard âgé de 20 ans et ouverte
et ouverte, fils de feu Etienne Bouchard

Le 10 mars 1829 j'ai délivré un certificat de naissance
à monsieur Charles Elisabeth Bouchard âgé de 20 ans et ouverte
et ouverte, fils de feu Etienne Bouchard

Le 10 mars 1829 j'ai délivré un certificat de naissance
à monsieur Charles Elisabeth Bouchard âgé de 20 ans et ouverte
et ouverte, fils de feu Etienne Bouchard

On village et pris une toite de madeire de Salle

Visitors sous le hortulan de la Commune et au intam
De la sante publique a uns diuane emp qui pourraient
contacter la presse, qui devront faire l'etat de
la que ordene

Maison aux jardins champêtres, quincaillerie et autres
autorisées à vendre la sucre et l'épicerie dans
priorité d'ordinaire qui sera une publicité affichée
par tout ce besoin sera
à l'abord du le 8 aout 1829
au bord du Maine

Delivré au certificat de l'ouvrage Vie & Mort de la famille Auguste automobile SARAH F. de Jean St. Remy chartrier à Bruxelles
Le 12 mars 1879

Désiré le 8 avril 1829, un certificat de naissance
d'Elizabeth Adelaïde Bonnet age de 3 ans et demi fille de
Mme Etienne Bonnet et de Marie Anne Joseph

Le 3 avril 1820 un certificat de vie au nomme horace
Auguste granaud avoué age de 8 ans et 1 mois fils de Jean
Auguste Granaud et Isabelle Granaud

Le 1^{er} avril J'obtins un certificat de Na à la accusé
Wantz dénonçant chez le juge le tout dans ses l'attestation
Des p^{re} Alphonse Vaudois Justifications et des f^{am}. de l'ordre permis au
tribunal.

Le 22 avril 1829 fait enjagé pour le 2. Régiment d'artillerie
à cheval le nomme Thibaut Pierre Guérin Marmonier
émanement à Rigby le pris et appris son frater

Le 26 avril il a été rejoint au 1^{er} étage de l'hôtel de ville par le préfet qui l'a délivré du le bâton du canal et l'ordre de fermer le territoire qui a été rendu à la commune de Crémieu pour la ville de Grenoble il prononça quelques discours les protesta de séparation que lui ont été indiqués dans le dépêche — message fait en sa présence — par le siège de la poste centrale — glomette envoyé à cet effet par la Ville de Grenoble.

Le 9 avril 1889 à son arrivée à Nîmes la veuve
Elizabeth Ardide Bouetot âgée de 3 ans & le veuf
fils de Etienne Bouetot et de Jean Louis Rouget
de 1^{re} mariage 1889 Messieurs Pierre Laffosse Pauline
Précepte gardé le Comté de Nîmes ou pour les
Impositions directes et deux quarts son domicile
Dans cette commune et en a reçue cette place sous
le nom de telle

Int. Ch. Ingermann.

1831. 1832 le 31 mai p'tquel jour du mois de Mai je suis
l'auquel j'aurai de l'ouïe à la morte) lorsque l'ordre de la Mort
de 1828 date N° 23, amé que deux abusives brouillons
faucons échappent à l'application de la loi
et que tous deux deviennent à tort et à tout propos p'ris de la
2^e égualité & établissons à ce sujet que l'ordre de la Mort
soit établi à Bathurst que constate que il y a un tel motif
et d'un véritable & réellement de deux ans de temps ou il soit
renouvelé et la dite loi signée au cours d'auant l'assemblée
d'ordre à l'instar aux séances de nos assem-

Sinfoni dr. Sigismund

Agave, No 22 Cactus

+ place de start ~~avec~~

qui l'auront sur le chargé transporté à cette époque
pour faire la déclaration d'armes meurtrières
que l'auront fait le transport aux domiciles des
subordonnés parent ou complice de l'assassinat, tout
au moins dans le délai de cette émission et le chargé transporté
par l'assassinat sera remis au domicile de la victime
et la personne qui le portera sera punie l'assassinat
que le porté ou toute autre chose fait une déclaration de

participation qu'etait entre'e dans la theorie duur
vous reconnu le tout avec suspicte a un etat febrile dans
le tout environs de la poste que vous aviez retire pour avoient
fait rompre la poste et etabli au fur et a mesure
vous avoient survoit un appui a la main pour regagner
au Medecin que j'avoit arretee, je le monte en die
paroient a l'air pour l'aff de l'heure contre laquelle
on d'apres l'ouvrage

Et le mardi 1^{er} juillet, au matin d'une
heure et demie, Monsieur Pierre
Rescene pasteur protestant docteur
en medecine de la faculte de
Paris, chirurgien de l'Hopital-Dieu
de Paris, déclare sur la
question de M. M. le maire
et adjoint ^{de l'hopital} M. le transfert
de la maison du nomme Parene
(Jean Ambroise) et en tant que son
ainsi que sa femme. Du garde
compete, avoit procedé a l'ouvert
d'un cadavre qu'il n'a
dit être celui du dit
Parene.

Le cadavre etait encor
suspendu derrière la porte
a un clou fiche dans le
muri, une corde ayant force
a la strangulation; le
 pied droit etait encor a l'ouvert
 fut une ouverture verser de la
 laquelle le nomme Parene

Dans la Paroisse avoit été manifeste le
 fait volontaire du cadavre étais
 dans un ordre complet, et n'iniquité
 aucun effore de la faire de l'assassin
 pour le soustraire au geare de mort
 auquel il a succombé. Le corps
 nous a laissé au premiers abord
 dans un état de l'organisation
 très avancé, le qui indiquoit de
 cette l'âge du Cadavre que
 l'emportoit la chambre.

Il avoit dépendu le Cadavre,
 nous avons apporté plusieurs
 mis en une les différentes
 parties du corps, rebomme
 qui il n'avoit pas de traces
 de violences antérieures sur les
 parties que la Décomposition
 brûlante n'avoit pas encol
 déorganisé; & la Putréfaction
 Cadavrique très avancée.
 Nous fait croire que la mort
 date des plusieurs jours.

Interpellé par Monsieur le
 Maire de l'hopital si la strangulation
 a été volontaire ou forcée,
 je déclare que n'étant pas
 d'une Paroisse fut l'apanage
 du Cadavre à l'issue volonté

et de l'autre fut l'état des
cinq, (l'unisme) fenêtre de la
chambre ou étoie le caducée
étoit fermée par des barreaux
fut, la porte ou valloire y
femino étoit cluse en dedans)

Je crois que le nomme
Parent s'est perdu
Mais tout au commencement

en face de moi j'ai signé
la Présente Déclaration

Fauvel
P. m. P.

Dm. P.

Le 20/01/2018 à 10h30
L'assassinat de l'opposant et député libéral, Jean-Pierre Bégin, a été commis par un ou plusieurs individus armés. Le suspect principal est le chef du Parti conservateur, Andrew Scheer. Il a été arrêté et incarcéré.

P.T.D

Dans l'antiquité

~~Chamomile~~

Le 9 Juin) délivré au Certificat de Vie à la personne
d'Elisabeth Bourhit âgée de trente ans et
épouse d'Eustache Bourhit et de Marie Louise
Bourhit.

Le 9 Juin Delivré au certificat de M. au nomme de Louis
Auguste Guérin arange apud l'ave et trouve à la fide
de Jean Joseph et de guerlin Elizabeth Gauthier

Le jeudi 23 juillet 1829 fut prononcé le verdict avec
recours de cette Couronne le "Nominal" (group) lorsque
qu'il fut déclaré que nous avions l'ordre d'ordonner tout
à la prochaine foire pour faire faire à l'effigie de
l'égal que c'était de faire donner par son moyen une foire
sur le territoire duquel on prononçait à l'heure de 4 heures

Après midi qu'il aurait reconnu que David le soutenait
et la Ville de Charenton lui grangea une tente bleue
longue jardinière qui devint la partie le plus occupée du
Bld. L'avalé reconnut que la grille était un dégât
insurmontable et qu'il devait faire un quart de la partie des
bois pour faire cette partie régulariser pour y rentrer et
bien.

de 11 Juillet 1829 Je donne au testifinal de Me au nomme
Loren Auguste Gouraud avoué à l'âge de 8 ans et 4 mois plus
de Jean Joseph & de Jeanne Elisabeth Gourde

Le 4 Juillet 1829 jai épousé un capitaine de Vie à la retraite
au nom d'Elizabeth Donatot agé de soixante et six ans, fille
de Thomas Donatot et de Marie Anne Rouselle.

Le 30 aout 1839 j'arrive au ^{on} Louvre pour
étudier l'antiquité de la Chine jusqu'en ^{le} 6 ou 7 aout
prochain.

Le 10 Septembre 1839 j'ai donné un certifical au
nomme Louis Auguste Gravard assagle âgé de
8 ans & sa mère, fille de Jean Joseph et de quantine
Elizabeth Gauvin -

N^o 70 le 28 juillet 1889 délivré par rapport au meurtre
Lafayette de l'assassinat auquel assisté libéré sous caution
de ne manier d'autre arme que la baïonnette à l'âge
de 14 ans au sein du régiment de l'artillerie à pied de l'armée
pour être examiné et arrêté.

Ce vendredi 21 juillet 1828 nullement ent reçus aux
par le Roi pour l'assemblée législative dans le
la Couronne de Bretagne lorsqu'il fut nommé le
nominé M. le Prince Louis Charles Tharreau, mire de trois
enfant dont deux au berceau à quatre mois avec l'ordre
que le nomme François Charles Tharreau son fils aîné servirait
de son état courant l'Assemblée pour la Chambre de 1828 depuis plusieurs
années dans la vie la plus dévouée et la plus réconfortante
qu'il a fait de plusieurs actes de bonté qui l'avaient
acquis l'estime et l'affection de tous les amis Tharreau originaire
de l'île d'Yeu dans le Poitou et Saintonge qui lui donnaient
cette estime et l'amour de tout le monde. Il a été élevé dans une école
de l'Assemblée nationale toute la vie Tharreau son fils et a été
appelé le Marquis en payant pour le service des
son fils et l'assemblée tout ce qu'il voulait pour faire

que ce papaïe nul était à bout de toute sa rancune et sa jalousie
et qu'il devait être un véritable prédateur et un être sans pitié.
Cela me déplaît mais je ne pourrai pas faire autre chose que de le laisser faire.
Il a raison de faire ce qu'il fait mais je ne pourrai pas l'empêcher.
Il a raison de faire ce qu'il fait mais je ne pourrai pas l'empêcher.

avoir ainsi obtenu ce qu'il faut de l'assurance pour le cas de la mort du père et que l'assurance soit prélevée sur le fonds que le père ait mis à sa disposition. Il convient de faire une partie de l'assurance sur le père et une autre partie sur la femme. Il convient de faire une partie de l'assurance sur le père et une autre partie sur la femme. Il convient de faire une partie de l'assurance sur le père et une autre partie sur la femme.

My parent were Saaratz

~~On~~ ~~Parrot~~

Le 1^{er} Octobre 1829 Foi donné au Dr. Audouin Jardinier de
Trithaïda - un certificat d'indigence pour le servir Pierre
Nauvoo chanoine habitant à cette commune.

Michel Doutzenne.

Du 29 octobre 1829 J'ai donné au portefeuille pour
aller à Epinal pour passer au terminus de la ligne de Vesoul
gare de l'Est à 10 francs

Du 9 Janvier 1830 Je tiens une entrevue de Vie au moment
donna angote gravure simple à la 8 aukel g avec
fille de Joseph et de Jeanne Mirabette Gauvin

N°70 le 1^{er} juillet 1830 j'assure au passeport de
mon fils Louis Bégin l'attribution de son
appréciable et honnête travail fait dans
la fabrique d'ameublement à Paris.

Du 1^{er} février 1830 Jeu d'Elise au certificat de Vie au secours
Léonie Eugénie Gravard arrière égée de 8 ans & 10 mois plus
De p^r Joseph Etienne Guérin Gauvain

De 6 meire 1830 fai jorlal me echartier de Niv me aujouar
soin augeate gouraud avuege age de 8 ans et 11 mois feb
de ja Joseph & en goutteur Elizabith gouraud

Le 15 mars 1839 l'environ de 14 au matin
bonne femme blanche environ 45 ans et fille de Jeanne Mireille justifiée par attestation
de Louis Delisle âgé de 36 ans et de sa femme Adélaïde Gaudreault et
de la femme d'Antoine

pour que j'au le temps de faire la dictation au Dr. Duglas le plus tôt possible
j'aurai et bâti une espèce de caisse et outre la dite dictation
figuré avec une espèce de norme alphabétique admettant
que ce soit en forme de figure de ce j'aurai fait
a l'entendre le plus tôt que possible

Dugue' Sénior D'Aspre de la Guignière

Le 30 avril 1830 j'ai donné ma première leçon
à une femme de mon quartier Grenoble et j'y ai
agi de la manière suivante : j'ai pris la place de
ma sœur Elisabeth Grenoble.

N° 71 Le 9 Juin 1890 j'envoie au passeport au nom de Jean
Pierre Verville garde du Rte et de son épouse Mme Edw
Jeanne Abramowicz & Zofia Bandurka les deux témoins majeurs
de la mort en cette personne.

96.72 Le 9 Juin 1830 Jai déposé un paquet au bureau Poste Ferme de
Gardanne payé de Paris le rapport de l'attribution de la
Régie à Paris à Baudouin tous deux tenancier Marquise Baudouine de
ette commune

Le 28 Juin 1830 J' ai prononcé devant toute la ville de la
commune de Villeneuve pas signé le message théâtre suivant
agréé de trente sept voix au nom de la commune de Villeneuve
l'opposition de la majorité - et pris en partie du message émis par
le député de l'arrondissement de cette commune qui quelle que soit
la volonté des citoyens de faire une révolution j'aurai
l'ordre d'arrêter de faire exécuter le message de la ville
et que laquelle a pu être faite la déclaration à la place de l'assemblée
et à l'autorité supérieure signé et fait de l'ordre la présente
déclaration pour faire l'avis que il est nécessaire que au 1^{er} Juillet
que devient

Le 9 Juillet 1893 j'ai donné une conférence de l'Institut national
Louis-Auguste Blanqui avec le titre de "Les 9 ans et 2 mois"
film de Georges Le de Quervain - Photographe Gravé

Le 9 Juillet 1870 j'envoie le 9 du matin à la députation de M. Alexandre
Pachot à Paris. Telle une volonté ferme de transporter les armes de
nos troupes de terre et d'eau et que la qualité de tout ces armes et
de qualité que soit de acheter pour 400 francs à la vente de vendredi
le 26 Juin à Paris. Les armes achetées que vous apprendrez,
que je vous fasse parvenir par le même port.

Nous avons reçu une que le gendarme a pris à la place de la quille, c'est que l'état nous propose qu'il est évident que le gendarme et les deux autres qui se sont mis en route n'avaient pas l'intention de faire ce qu'ils ont fait, mais que l'acte est tout à fait dénué de tout caractère criminel ou répréhensible, et que l'ordre de faire arrêter ces personnes pour l'optique de la loi civile et une autre cause tout à fait différente est manifestement prouée à l'appui de leur

en ce temps que cette voie est leur moyen d'au-
tobus et leur moyen de transport. Il y a
évidemment l'autobus qui a pris la place de cet moyen d'au-
tobus mais aussi le train qui a été remplacé par
l'autobus.

197. I will now pass over to Mr. Schuyler's paper
about which I consider he has written well from the
language & the do. I will not go into it.

au sein desquelles

le 2 aout 1890 fut prononcée devant toute portent le
vaste bataille le nomme Jean fredéric Schneid Soldat au
regiment de la grande ville en garnison a St. Denis lequel
a fait le déclarer qu'il était prêt à rejoindre son corps
mais il en reçut l'ordre du ministre de guerre bannissement
dans une arrière au courant que le roi avait dans sa protection
et où Jean alla vivre jusqu'à l'âge de vingt et un

Le vingt trois ans de mars l'an de la Révolution 1783
Déclaration d'une femme de la
Commune de Culpeper affirme de l'état civil
de ladite Commune spécialement désignée à ce
effet, que proteste la romaine Helene Virginia

Charpentier, âgé de vingt quatre ans, habitant à la Montagne, demeuremment domestique chez Madame Rose Bouquet à cette commune, et actuellement demeurant chez la sœur Geneviève du dragon ou du Culbardou, fille de Nicolas Clément Charpentier et de Elizabeth Roque, leur deux déclarés au dit Montagne, laquelle nous a déclaré que elle était veuve. Je se prie Mme que je fasse prouver à son père Geneviève gardien, chez Madame Bouquet, chez qui elle étoit domestique, lecture faite la déclaration à être au savoir signée.
Milleins signé Meillan adjoint.

26 aout 1830
Le dix mil huit cent trente, le vingt-trois, hanois de la déclaration Mme paroissaine Jean Meillan adjoint de la commune de Culbardou, est présent le sieur Jean de Gervais apotheker pharmacien, cultivateur demeurant à Culbardou, lequel nous a dit que son troupeau de Moutons ne nombre de quatre vingt dix bœufs, est atteint de la Maladie de Claverie, qu'il n'auroit pas fait la déclaration au docteur de la Société, et nous en a reçus acte que nous lui avions octroyé; et il a signé avec nous la jour, hanois et l'an que ci dessus.
Signé Geneviève et Meillan adjoint.
Milleins Venuz

26 aout 1830
Ce jourd'hui vingt quatre ans et huit cent trente
anno Jean Baptiste Ballaux, chirurgien
Confirmand Paul Jérôme Odam, Etienne Pierre Nicphys
de Montagne et Ferdinand Maurice, tous cultivateurs fermiers
à Monsieur Geneviève à Culbardou, sur la déclaration
que nous a faite Geneviève Cultivateur
au dit lieu, que son troupeau de Moutons a
la quantité de quatre vingt dix bœufs, est atteint
de la Maladie de Claverie, et que pour l'activer
de préserver nos troupeaux des préjudices de cette
maladie contagieuse, avons d'un commun accord
signé un Contrat avec Mme Geneviève, pour
exalter son troupeau des mites autant que possible
En conséquence disons que le troupeau de
Monsieur Geneviève contient au moins de vingt
côte de l'âne, à droite du Roc, à partie de la
Claverie de cinquante pas du chemin du Roc
allant à Gablance, jusqu'au coin du Roc
d'après lequel en descendant sur la rivière son
bâche droite sur une pièce de terre appartenant
à Jérôme Ballaux qui se trouve à environ dix
mètres de la rivière.

Mairie du territoire de Charentenay,
faire ce arret le jour, mardi au matin que l'acte a été
signé ainsi que Mme Sieur Geneviève qui y a
assentie et signé avec nous le 26 Septembre 1830
Signature Paul Jérôme Odam J. B. Ballaux, chirurgien
Etienne Pierre Nicphys, Geneviève, Maurice, Chirurgien
Chapelle Meillan adjoint, Milleins J. B. Ballaux
Signature Jérôme Odam J. B. Ballaux, chirurgien
Le même jour le mardi 26 aout 1830, Nous Cultivateurs
fermiers fondsignés avons également asséné
un conformément au Bouchet et la ferme, à
la raison de ce qu'il est constant qu'il se
précise à la Mouton de faire pour son commerce
la que l'introduction d'ces moutons aussi
soivent renouvelles pour éviter des malades
contagieuses et c'est également que le Sieur
Doudot, à partir de sa bergerie des Moutons
probablement à la porte à M. Castillon, son
écurie lequel pas d'autre, ne aura pour son
parcours depuis le bout de l'orme et suivant
vers le Montigny jusqu'à la séparation de
terrier avec celui de Charentenay, et
qu'à l'avenir il sera tenu de faire une
déclaration au Maire des Nouveaux Moutons
qu'il voudra faire entrer dans la cité —
Commune, et avons signé à
Paul Jérôme Odam J. B. Ballaux, chirurgien
Etienne Pierre Nicphys, Geneviève, Maurice, Chirurgien
Chapelle Meillan adjoint, Milleins J. B. Ballaux
Signature Jérôme Odam J. B. Ballaux, chirurgien
Le 26 Septembre 1830 Maurice, Jérôme, Etienne, Jérôme
fai donné au notaire de la commune d'une autre grotte
avoué ay 26 aout 1830 filé Joseph & de Guérard
Notaire qu'il me la rapporte

Le 16 Septembre 1830 j'ai reçu le communiqué J. Anne Marie
Ballaux (fille de Maurice), Mme Ballaux (fille de Jérôme) et
de son épouse Sophie de laquelle j'obtins la démission de
M. de Guérard par la main

Le 28 Septembre 1830 j'ai donné au notaire de la
commune Madeleine
sous la responsabilité de monsieur Milleins adjoint et
de Jérôme Ballaux administrateur

Le 1^{er} Octobre 1830 j'ai donné au notaire de la
commune Marie Françoise Barbet âgée de 76 ans
le 6 aout 1830 j'ai donné au notaire de la
commune Auguste Guérard âgée de 9 ans filé de
Joseph & Sophie de laquelle j'obtins la démission

Le Jeudi 28 decembre 1830 j'au du meurtre perpétré devant moi par Joseph Guérin de Léguigny, un citoyen de Villers-d'Amont. J'ai pris le curé d'Amont, M. le curé Dardigny, son propriétaire, et monsieur le greffier de la cour d'assises, que j'avais nommé pour assister à la mort, pour faire partie de la procession de l'ordre des francs-maçons qui se déroulait dans la route de Paris à Villers-d'Amont. Il avait été nommé à ce poste pour assurer la sécurité des officiels du procès et empêcher les révoltes.

Le Jeudi 28 decembre 1830 j'au du meurtre perpétré devant moi par Joseph Guérin de Léguigny, un citoyen de Villers-d'Amont.

N° 73.

Le 28 decembre 1830 jai obtenu un passeport au nomme de Sarah Jane Weston age de 19 ans & née à Boston habitant cette commune sous la signature d'Elizabeth Weston et Weston age de 16 ans & j'fais de la ville de Boston age de 23 ans & telle est la signature de Weston Elizabeth Weston.

Le 8 Janvier 1831 jai obtenu un certificat de vie au nomme d'Anne Auguste Gouin age de 19 ans & née à Léguigny et Maria Sophie Josephine de la signature d'Elizabeth Gouin qui me l'a donné.

Ordonnance
de Police

Tous deux Joseph Guérin de Léguigny et Maria Sophie Gouin sont absents.

Conclu devant que depuis quelque temps le citoyen Joseph Guérin de Léguigny a été en état de commettre des fautes graves, il a été arrêté et placé dans une prison de la ville de Villers-d'Amont où il a été libéré le 28 decembre 1830.

Lequel a été libéré le 28 decembre 1830, il a été arrêté le 29 decembre 1830 à l'heure de 10 à 11 heures pour avoir commis une faute grave, puisque il a été arrêté le 29 decembre 1830 à l'heure de 10 à 11 heures pour avoir commis une faute grave.

Il a été arrêté le 29 decembre 1830 à l'heure de 10 à 11 heures pour avoir commis une faute grave, puisque il a été arrêté le 29 decembre 1830 à l'heure de 10 à 11 heures pour avoir commis une faute grave.

Le 29 decembre 1830 jai obtenu un passeport au nomme de Anne Auguste Gouin age de 19 ans & née à Léguigny et Maria Sophie Josephine de la signature d'Elizabeth Gouin qui me l'a donné.

Le 4 Mars 1831 jai donné un certificat de vie au nomme d'Anne Auguste Gouin age de 19 ans & née à Léguigny et Maria Sophie Josephine de la signature d'Elizabeth Gouin qui me l'a donné.

Certificat
de Vie

Le Jeudi 28 decembre 1830 j'au du meurtre perpétré devant moi par Joseph Guérin de Léguigny, un citoyen de Villers-d'Amont.

Le Jeudi 28 decembre 1830 j'au du meurtre perpétré devant moi par Joseph Guérin de Léguigny, un citoyen de Villers-d'Amont.

Certificat
de Vie

Le 6 mai 1831 jai obtenu un certificat de vie au nomme de Anne Auguste Gouin age de 19 ans & née à Léguigny et Maria Sophie Josephine Elizabeth Gouin.

Passeport
N° 74.

Le 13 mai 1831 jai obtenu un passeport au nomme de Anne Auguste Gouin age de 19 ans & née à Léguigny et Maria Sophie Josephine Elizabeth Gouin.

Certificat
de Vie

Le Jeudi 13 mai 1831 jai obtenu un passeport au nomme de Anne Auguste Gouin age de 19 ans & née à Léguigny et Maria Sophie Josephine Elizabeth Gouin.

Certificat
de Vie

Le 2 Juillet 1831 jai obtenu un certificat de vie au nomme de Anne Auguste Gouin age de 19 ans & née à Léguigny et Maria Sophie Josephine Elizabeth Gouin.

Déclaration
d'un militaire

M. Bruneau Lavaugé Directeur de l'artillerie en chef de corps à Paris et son établi à Villers-d'Amont avec une permission de trois mois.

Passeport
N° 75

Le 21 juillet 1831 jai obtenu un passeport au nomme de Anne Auguste Gouin age de 19 ans & née à Léguigny et Maria Sophie Josephine Elizabeth Gouin.

Léguigny

Certificat de Le 3 aout 1838 jai établi un certificat de naissance
pour Auguste Guérard âgé de 11 ans & 6 mois, fils
de Joseph L. de Guérard & Elisabeth Guérard.

Le jour du 13 Septembre mil six cent quatre vingt deux ans
elle fut le plus malade que j'eusse alors dans l'asile hospitalier
et mourut dans la commune de Trith-Saint-Léger le 1^{er} Janvier
l'an quatre mille neuf cent quatre-vingt-deux à l'âge de trente-sept
ans. Ses dernières paroles furent : « Je suis morte de la grippe » et
elle fut enterrée au cimetière de sa ville natale, Tournai, le 1^{er} Janvier
mil six cent quatre-vingt-dix-neuf. C'est à ce moment
que Jules Dauvin se rendit pour la première fois à la
ville pour faire un envoi et l'évêque la reconnut comme plusieurs
autres qu'il avait trouvée le long des bords de la rivière de Meuse
au bord d'un ruisseau où il était en promenade. Il fut alors
dit à l'évêque que deux personnes étaient venues de Tournai pour
assister à l'enterrement et l'évêque leur donna l'autorisation
de ce qu'il fut que le curé Dauvin pût assister à la messe de prière. Il fut
dans le paroisse qui lui fut assignée pour la disposition générale que
le confessionnal fut démonté dans la chapelle et que le lendemain
le curé Dauvin et elle s'offrit de prendre l'absolution. Le curé fut toutefois
incrédule quant à ce que le curé Dauvin n'ayant connu droit
à la confession que la première fois qu'il fut avec lui à l'âge de
quatorze ans, il ne put lui donner l'absolution sans pour cela demander
à l'évêque qu'il fût dispensé de la loi canonique. L'évêque ayant autorisé
la dispensation pour la faire exécuter, l'absolution fut donnée pour
que l'évêque l'autorise à la remettre à l'abbé qui fut alors
désigné pour faire l'absolution. Le curé fut alors informé que
l'abbé ne pouvait pas faire l'absolution et qu'il devait être
remplacé par un autre et l'évêque fut alors nommé à la place de l'abbé.

Certified by
bonne Nell
McLean Le 13 Feby 1891 for delivery me justificat de bonnes ne et mises
au numero Varanous donne par l'Opereur de cette Commune en
Poupart le 9 Oct 1891

Le Jeudi 4 octobre 1831 près Devant Meur Jean
Prest lesteau d'highlighter de la commune de Béthune
arrondissement de Thierry et département du Pas-de-Calais
(partez avec) Joseph Champs jeune chevauché de cette commune
+ de plusieurs époques et anglaise de cette fille de leur
femme change de place du prieuré fil de ains. Paul grande partie dans
les fortifications habitation de cette commune. Est ce que je par
jeter une autre matière lorsque je viens à l'abord
de il. Joseph Champs avec son aîné représentant de son mari Jean
Maurice Maréchal de Béthune connue à quels communes de
ce département, qu'il a été aîné à la commune publique
et poursuivi pour vol par le dit Joseph dans un village

le qu'il appartientrait de le proposer à la vente
d'une partie de la dette pour l'empêcher d'être payée.
Le qu'il devrait être chargé de faire ce qu'il se chargera
de faire pour empêcher la dette d'être payée.

De tout et de ce que dans cette ville se passez
vraiment que nous autres fait signe que l'heure fait
on deux temps, quel est futur temps de dire n'importe
que l'heure futur temps ne servira pas à la interprétation

P / *scitum auctor regis nullus*
et c *Cypriani de Regius* *per Trajanum* *Rivet*

fe' humpos

Fe. chrysos

Le 1^{er} juillet 1831. J'ai délivré un certificat de naissance au nom de Joseph - Alexandre Barboteau, né le 20. juillet 1830 à Tillardon, arrondissement de Meung, département de l'Yonne. Les pères (Pierre) Victor (M. et Mme) et (Joseph) et (Antoine) Barboteau, cultivateurs, sont deux documents à Tillardon grande rue du Bas, lesquels sont écrits que il venait faire affaires avec M. Plagnard (Théodore - Florent) cultivateur au dit Tillardon, depuis son mariage contre la volonté de son père qui l'avait fait sortir de l'école pour faire un autre métier. Il a été bénit le 20. juillet 1830 à l'église Saint-Pierre à Tillardon par le curé Jean-Baptiste Lefèvre.

Le 14. juillet 1831. J'ai délivré un certificat de mariage au nom de Joseph - Alexandre Barboteau et de Sophie (M. et Mme) Plagnard (Théodore - Florent) cultivateur, tous deux résidant à Tillardon, lequel est écrit que le père de l'épouse a été bénit le 20. juillet 1830 à l'église Saint-Pierre à Tillardon par le curé Jean-Baptiste Lefèvre. Le père de l'époux a été bénit le 20. juillet 1830 à l'église Saint-Pierre à Tillardon par le curé Jean-Baptiste Lefèvre. Le père de l'épouse a été bénit le 20. juillet 1830 à l'église Saint-Pierre à Tillardon par le curé Jean-Baptiste Lefèvre.

Lequel père a signé avec nous ce jour, hier et en basciot.

S. L. Lefèvre

Barboteau

Amélie Plagnard

Certificat
de naissance
et mariage.

Le 30. décembre 1831. J'ai délivré un certificat de naissance au nom de (Victor) (Joseph - Adolphe) à l'âge de 20 mois et 26 jours, fils d'aristos - Charles Barboteau et de Mme Rosalie - (Caroline) Demarteau, son épouse.

Lequel a été baptisé à Paris le 31. Mars 1830.

Lequel a été baptisé à Paris le 31. Mars 1830.

Certificat de
naissance

Le 31. décembre 1831. J'ai délivré un certificat de naissance au nom de Louis - Auguste Grouard, âgé de 11 ans et 8 mois, fils de Jean - Joseph Grouard et de Geneviève - Elizabeth Gauvret.

Certificat
de naissance
et mariage.

Le 9. Janvier 1832. J'ai délivré à D. P. Florme - Adèle d'après son document d'autorisation (Journal des démonstrations à Tillardon), un certificat de naissance pour faire les corvées à l'hôtel Dieu de Meung, le 17. janvier 1832. J'ai délivré à Octave Théodore Montray, dénommé chez lui Michel Bonhomme, un certificat pour aller à l'hôtel dieu de Meung faire querre d'un travail au sein.

Le 1. février 1832. J'ai délivré un certificat de naissance au nom de Louis - Auguste Grouard, âgé de 11 ans et 8 mois, fils de Jean - Joseph Grouard et de D. D. Geneviève Elizabeth Gauvret.

Certificat
de mariage.

M. Dalmatien Pierre - (fauve) et D. C. Constantine Anne Son épouse, Tardieu, dénommée devant à Tillardon chez Mme de Roncq, en la susdite paroisse, M. et présente ce jour-là chez lui pour une déclaration qu'il est intendant dans l'établissement Tillardon ayant exercé une profession.

Le 16. Mars 1832. J'ai délivré un certificat de naissance au nom de Louis - Auguste Grouard, âgé de 11 ans et 8 mois, fils de Jean - Joseph Grouard et de D. D. Geneviève Elizabeth Gauvret.

Certificat
de naissance

Le 20. Mars 1832. J'ai délivré un certificat de naissance à Mme B. Barboteau Marie - (fauve) Barboteau Baptisée à l'hôpital des enfants trouvés de Paris le 18. Avril 1774. Né l'atteste de M. Alexandre - Théodore Vandelle, (alors) 2^e curé Jean-Baptiste Perrault, lors deux témoins, habitants cette commune.

Certificat de
naissance

Le 10. avril 1832. J'ai délivré un certificat de naissance à Mme au nom de (fauve) Cholin, ex gauve - (mariée) de la commune de Tillardon, y demeurant.

Certificat
de mariage

Le 20. avril 1832. J'ai délivré un certificat de mariage au nom de (Jean - Baptiste) Mme au nom de et à Tillardon y demeurant.

Certificat de
naissance

Le 26. avril 1832. J'ai délivré un certificat de naissance à M. J. P. Perrin fils, portant devant le 10^e Courmayeur de Tillardon en garnison à Meaux.

Certificat de
de Couturey Le 29. avril 1832. J'ai délivré un certificat
de vie au nomme Sophie - Sophie Couturey, fils
de victor - Charles Couturey et de M^e Rosalie Caroline
Mariage son épouse, tout deux devenus, nés à Paris
les 1^{er} juillet 1812 et le 31. mars 1812.

Certificat de
de gouraud Le 11. mai 1832. J'ai délivré un certificat de vie au
nomme Louis - Auguste Gouraud, aîné, âgé de
12. ans et 3. mois, fils de Jean - Sophie Gouraud, aîné de M^e
Geneviève, éléve à l'école d'grammar.

Certificat de
de gobet Le 10. mai 1832. J'ai délivré un certificat de vie à M^e
Pierre - François - Constant Lapostolle, Néee de Louis -
Geneviève, Julie Gobet, née à Rechampes, département
du Nord le 1^{er} novembre 1818, tout l'habitation de M^e
alexandre Théodore Fourcier, instituteur et bûcheron
Dijon, propriétaire tout deux, tenus, habitants cette
commune.

Certificat
de vie d'indigene
de guérin Le 15. mai 1832. J'ai délivré aux M^{es} Antoine Guérin
Fourcier, demeurant à Trébaudin, un certificat
d'indigence pour entretien. Pleste de Meung.

N^o 77.
Passport
P. Guérin Le 18. mai 1832. J'ai délivré un passeport au nomme
Pierre Guérin, âgé de 21. ans, tout le respectabilité
de M^e Xavier Baudin à Louis - Nicolas Guérin, tout deux
tenants toujours habitants cette commune.

N^o 78.
Passeport
des étrangers
pour Le 19. juin 1832. J'ai délivré un passeport au nomme
Desseur Jean Auguste, âgé de 33. ans, demeurant
à Trébaudin tout l'habitation et la respectabilité de M^e
alexandre Théodore Fourcier, instituteur et Charles
Hippolyte Bulteau, tout deux tenus, habitants
cette commune.

Certificat de
de Biarie Le 14. juin 1832. J'ai délivré un certificat de biarie
conduite au nomme B. Biarie (Auguste - Sophie)
toulot aux Régiment de Cavaillers.

Certificat de
de Biarie Le 6. Juillet 1832. J'ai délivré un certificat de vie au nomme
Sophie - Sophie Couturey, fils de Victor - Charles Couturey
et de M^e Rosalie Caroline Mariage, son épouse, tout deux tenus
à Paris le 1^{er} juillet et le 31. mars 1830.

N^o 79.
Passeport
M. Gobet Le 12 juillet 1832, 9h. Dijard adjoint Delphine
grande port, au nomme M. P. Gobet, dit Sophie, de Biarie
âgé de 25 ans, demeurant à Dijon dans l'habitation
de la responsabilité de M^e Hippolyte Bulteau, habité par
prostitueuse, en Dijon, propriétairé d'une ferme dans
la commune de Biarie, habitation cette commune.

Certificat de
de gobet Le 17. juillet 1832. J'ai délivré un certificat de vie à M^e
Marie Geneviève - Constant Lapostolle, Néee de Louis - Geneviève
Julie Gobet, née à Meung, département du Nord, âgée
septembre 1818, tout l'habitation de M^e alexandre Théodore
Fourcier, instituteur et bûcheron Dijon, propriétaire tout
deux, tenus, habitants cette commune.

De commun de
police pour Gobet
et Biarie Le 18. juillet 1832. J'ai délivré un certificat de vie à M^e
Pierre Louis Sophie, aîné de Gobet, Néee de
commune de Biarie, tout l'habitation prisé depuis le 20 juillet
1832, pour habiter tout le temps dans cette commune.
Convenance à la fermeture des Colonies de cette commune.
Dont les communes, nées sous cequel que soit fait :

Art. 1^{er}.
Tous propriétaires ou gérants leur faire réaliser tout renouvellement jusqu'au
10. octobre prochain, dans l'ensemble des délais qu'ils conviennent dans
les délais de temps prescrits.

Art. 2^{me}.
Un hiver après la publication suspendre toutes les habitudes
qui n'auront pas été tenues les propriétaires ou habitants devant le
jugé de police du Canton de Clamecy, qui sera tout condamné
comme imprudent et non réglementaire et bientôt le Comptable
et les propriétaires délinquants seront regardés comme grâces et
pourront être banni d'après les dispositions de la loi du 1^{er} avril
1789.

Le gardien - Chambre des démineurs chargé de l'exécution
disposera aussi que son poste à l'ordre de l'affiche
dans toutes les échelles de cette commune et enfin obligé
par les soins du Maire, à tout les usages des communes
de la république.

Fait en la ville de Paris le 20. juillet
1832.

S^{ign} : A. Alibert

Certificat de
Le 7. Septembre 1832. J'ai délivré un certificat de naissance au nom de Louis - Auguste Grouard, ancien, âge de 13, ans et 6 mois, fils de Jean - Joseph Grouard et de Mme. Geneviève - Elisabeth Gauvret.

Passeport
Saurat fils
N° 80.

Le 8. Septembre 1832, j'ai délivré un passeport au nom de François - Camille Saurat, âge de 24 ans sans sexe, sur l'attestation de la responsabilité de M. Pierre - Nicolas Parant, Maître Maréchal et de M.

Charles - Firmin Marinette, Maréchal - ferrant, tout deux témoins, demeurants sur le territoire de Villardon.

Le 8. Septembre 1832, j'ai délivré un certificat de naissance et de naissance au nom de Gustave Gauvret (Gauvret), fils de naissance à Villardon et de demeurant.

Le 15. Juin 1832. J'ai délivré un certificat de naissance à Charles (Charles) Auguste, veuve de Louis - Geneviève Jules Gobert, née à Mauburge, département du Nord, le 15. juil. 1818, sur l'attestation de M. Alexandre Théodore Vandoeuvre, instituteur et de M. Antoine - Dugard, Propriétaire, tout deux témoins, habitants cette commune.

Passeport
Boulingne Projet
fil. N° 81.

Le 2. Octobre 1832. J'ai délivré un passeport au nom de Boulingne (Boulingne) Auguste Projet, garde roulier demeurant à Villardon âgé de 18, ans et demi, sur l'attestation et la responsabilité de M. Desfontaines (Joseph) Propriétaire et Séguin (Jean) - Geneviève, Boulingne N° 2, desv. port tout deux témoins, habitants cette commune.

Certificat de
Mme. gobert

Le 18. Novembre 1832, J'ai délivré un certificat de naissance à Mme. - françoise - Charlotte Lafontette veuve de Louis - Geneviève - Jules Gobert, née à Mauburge, département du Nord le 15. Novembre 1818, sur l'attestation de M. Alexandre - Théodore Vandoeuvre, instituteur et de M. Antoine Dugard, Propriétaire, tout deux témoins, habitants cette commune.

Certificat de
Blanc de Montrouzé
et fils
Desfontaines fils

Le 13. Novembre 1832. J'ai délivré un certificat de naissance à Mme. - Blanche et de sa fille au nom de Desfontaines (Jean Baptiste) Mme. Geneviève à Villardon, y demeurant.

Certificat de
Sauvage et fils
Provost fils

Le 14. Novembre 1832. J'ai délivré un certificat de naissance à Mme. - une certificat de naissance et de naissance à M. Sauvage (Louis Cyprien) instituteur à Villardon le 18. Octobre 1831, demeurant à Villardon chez ses parents et tenu.

Certificat de
Voutier

Le 15. Janvier 1833. J'ai délivré un certificat de naissance à Mme. - Joseph - Adolphe Couture fils de M. et de Charles Couture et de Mme. - Josette - Caroline Marinette, son épouse tout deux témoins, née à Paris le 21. Janvier 1818, sur l'attestation de M. - Voutier - Charles Voutier, tout deux témoins.

Certificat de
Mme. gobert

Le 25. Janvier 1833. J'ai délivré un certificat de naissance à M. - Marie - françoise - Couture - La Fontette veuve de Louis - Geneviève - Jules Gobert, née à Mauburge, habitant de l'attestation de M. - Jules Gobert, tout deux témoins, sur l'attestation de M. - Alexandre - Théodore Vandoeuvre, instituteur et de M. - Adolphe Dugard, tout deux témoins, habitants cette commune.

Certificat de
Mme. Vaudrebat
Mme. Lejeune Delaporte

Le 12. Février 1833. J'ai délivré un certificat de naissance à M. - Jules Vaudrebat née à Troyes département de l'Aube le 27. Février 1819, sur l'attestation de M. - Alexandre - Théodore Vandoeuvre instituteur et de françoise - Denis Ferre jardinière, tout deux témoins, habitants à Villardon.

2^e et un autre certificat à M. Alphonse Lejeune Delaporte, née à Troyes, département de l'Aube le 3. Janvier 1832, sur l'attestation des deux témoins.

Le 26. Février 1833. J'ai délivré un certificat de naissance à Mme. - Louis - Auguste Grouard, ancien, âge de 13, ans et fils de Jean - Joseph Grouard et de Mme. Geneviève - Elisabeth Gauvret.

Certificat de
Mme. Grouard
fils

Le 19. Mars 1833, J'ai délivré un certificat de naissance au nom de Louis - Auguste Grouard, ancien, âge de 13, ans et 6 mois, fils de Jean - Joseph Grouard et de Mme. Geneviève - Elisabeth Gauvret.

Carifacat ee
born in at
Mars Marquette
fis (Charles - Fotopsh)

Certificat de
bonne vie et travail
Bianet

*Declaration
de domini Thirlet.*

Author re liegt amone
the Many department
of some other place =

Patterson
Leisure Delight
alpha 82.

Gallipot
alexand. georges
N° 83.

Certificat de
Commerce et Manufacture
Des vêtemens

Passport
vig' hi fits
97: 84.

Passport
Lufthansa airline
16:89.

24. Mars 1893. J'ai délivré au Dr Blugotte
(Charles Deltour) le certificat de l'assassinat
de Véronique de Saint-Just, en certifiant sa mort
le 24. Mars.

7. April 1833. J'ai reçu l'ordre au Dr. Berne (Auguste-Louis) d'arrêter un b. régiment de protestant garnison à Béziers, en certifiant le bonnes révolus et bons

M. Thibet (Jean Paschal) at the ~~age~~ ^{of} 22 years
Debuting ^{the} age of 22 and at ^{the} time of M^r Ordminier
deceased in Devant le Commeur ^{at} Nancy ^{West}
presented ^{on} June 1st 1847 ^{as} a young man ^{and} debuting
start ⁱⁿ the ^{French} billiards ^{at} Billard ⁱⁿ Paris
and ^{now} ^{is} professed in M^r Ordminier.

de J. jullet 1833. J'ai délivré à M. le professeur Deligny
réponse à sa question concernant à Villard de
l'Isle, tout l'atterrissement et la cassure de
M. Alessandri. Il me semble que dans ce cas
qu'il n'y a pas de ferre (ferro), tout en y tenant
comme une telle Villard.

Dommages aux tilleuls.
Le 6 juillet 1833, j'ai observé sur le plateau au niveau
d'Alzey quelques dommages chez les tilleuls de l'alignement
alphonse, sur la colline où il y a un vaste et étendu sol
et ferme.

at fern. (green) (liverworts cat in green)
15. July 1833. The alums at the
base of the mountain are very
abundant in M. Desmodium Dovae -
and the upper part of the mountain
is covered with a dense growth of

Bogot (Colombia) - 23 juillet 1833 - à l'âge de 19 ans, j'étais parti pour la guerre du Pérou (Édouard-Napoléon) fils de Sabotier démentant à l'heure d'aujourd'hui sa responsabilité de M. Georges Bettannier, lequel il éloigna et démissionna de l'armée au bout de deux mois.

L. 19; intet 1833. (Le délivr en partie le port au terminus de la
Baltique (paradoxe) Papeterie à Coblence) but Waterstatue niet
a responsible as in alexandria - Theodore Venatorius, institut
of Finance - Denis ferre, Zedler), but every kind of import
arrives at Coblence.

Projet verbal
de contrevention
contre l'Assam
terminé.

Procès-verbal
de la réunion du 1^{er} juillet 1833
au cours de laquelle le Comité de l'Amicale
a été élu et l'Amicale
formée.

Le 1^{er} juillet 1833, le 1^{er}. a été nommé, tout à faire dans la
convenance des participants, pour établir une association, connue
économique que ce soit. Daniel (Daniel - Thivierge) terminera à Willermet
les documents faisant l'objet de la convention, tout au plus tôt
que le 1^{er} juillet. Il y demandera qu'il accorde à l'heure. Puis
il aura demandé les meilleurs écrivains pour faire un
réglement convenable à cette Amicale. Il aura alors répondu que
ce développement pas le moins qui donnera lieu à être mis en
l'ordre, il ne pourra pas qu'il fut obtenu l'heure nécessaire
pour élire et élire son administration. Les compagnons auront
avant cette échéance pris un arrêté qu'il a signé avec leurs
collègues, pour élire un susdit j.

*Wrote concurrent
appellee's note*

D. Eng.

Police municipal.

Wout Louis Joseph Alexander Palkot, alias de Blommel
ee Tulbagh,

C'est d'autant que leur loi offre souvent peu d'interet dans les
reglements concernant la police borde, faites batis et restaurer,
leur habitation, sans en avoir pourtant obtenu l'assentiment
de l'autorité locale.

Victor J. Pequignot:

Tout ce que sera dans l'entretien et bâties ou seulement refait
faire de temps reparations & établissons à la même place sur la
voie publique que sera tenu l'ordre et l'assurance au moins que le
troupeau sera tellement accompagné d'un berger ou gardien
et bâgements qu'il jugera nécessaires et ce, sans peine devant
détention tout tel troupeau qui n'aurait rien enlement fait, et en outre
l'étre condamné à payer l'amende prescrite par l'article 175. du
Code pénal.

Le printemps aussi leur fut étudié et publié à leur demande dans les mêmes conditions que les autres communautés, mais appris à la partie de la province connue, après qu'aucun habitant n'y eut été admis ou établi.

Fait sous l'autorité de l'Assemblée le 13. août 1833.

Alex^{er} Pachet

Certificat
du père déporté

Le 27. aout 1833. J'ai délivré à M. Lejeune Deligny (adopte) fils du Capitaine Charles Lejeune et de son épouse certificat constatant qu'il passe lettres des contributions sur la Commune de Villardon, l'année en 1785. Il est né

Certificat de
vie privée fils

Le 8. Septembre 1833. J'ai délivré un certificat aux M. au nom de Louis-Auguste Gravard, avoué à l'âge de 18 ans et 6 mois, fils de Jean Joseph Gravard et de D. Geneviève Elizabeth Gauvin. —

Acte naissance
et baptême
du deuxième fils

Monsieur - Joseph Alexandre Paquet, naîtra le 1er aout à Villardon, au bout de Clap, arrondissement de Troyes, département de l'Aube et Marne.

Constituant que l'agréé Piat est élu maire de la Commune de Villardon, dressé le 28. Septembre 1833 pour M. Savard, inspecteur des chemins vicinaux, du jas M. Adam, maire de Villardon et approuvé par M. Desnois, maire de la Côte de Clap et par M. le curé Gravard Professeur à Marne, il constate que l'agréé Joseph Paquet, né à Marne, il existe sur le rang d'agréé nommé d'antécédent débiteur des propriétaires riverains, que la Commune de Villardon, pour prévenir l'accident qui peut venir par l'effet de l'assassinat ou de l'incendie, a pris la mesure de faire la circulation dans l'intention de faire barrer et planter un peuplier des dits chemins,

à ce sujet :

et auquel bref les propriétaires sont invités

Tout propriétaire riverain qui aura ouvert une portière ou grille de ferme (à l'exception de celles Négligées), fera tenir celle-ci fermement dans le bout de la ferme, de telle manière qu'il n'y ait pas de contact entre la portière et la ferme, et qu'il n'y ait pas de grille ou de ferme dans laquelle il n'y ait pas de contact avec la ferme.

Le présent arrêté sera lu et publié à la date de l'assassinat des rues ordinaires de cette Commune, pour appeler à l'ordre des habitants de la même, afin qu'ils aient habilité à agir contre l'agréé Joseph Paquet, au bout de Clap, en tellement.

Page 8. mots
vieux.

Fait en la Mairie de Villardon, le 8. Septembre

1833.

Signé avec cette date portée
dans le 14.8. (au dos)
du 8. Septembre 1833
et signé que signé.

J. A. Paquet

Déporté
D'autant (anglais)

N° 86.

Le 8. Septembre 1833. J'ai délivré un passeport au nom de D'autant (anglais) originé dans la ville d'Amiens et déporté chez l'agent, ses déclarations étant rapportées à la M. Michel - Adolphe - Prospere Fourrier, habitant de la place Saint-André, tout ce qui l'aurait toujours dénommé à Villardon. —

Certificat de
vie privée

Vie privée

Des noirs

—

Certificat de
vie privée

Vie privée

Boucheron

—

Certificat de
vie privée

Vie privée

alphonse

—

—

Certificat de
vie privée

Vie privée

Elizabeth

—

Déclaration

de changement

de nom

—

Le 8. Septembre 1833. J'ai délivré un passeport au nom de D'autant (anglais) originé dans la ville d'Amiens et déporté chez l'agent, ses déclarations étant rapportées à la M. Michel - Adolphe - Prospere Fourrier, habitant de la place Saint-André, tout ce qui l'aurait toujours dénommé à Villardon. —

Le 30. Septembre 1833. J'ai délivré un certificat reborné à M. et Mme au nom de Desnoels, (Baptiste - Ambroise - René) fils de J. B. Desnoels et E. B. Bane - adoré Marie Sophie (mariée) garçon unique. Habitant chez l'agent et mère.

Le 4. Octobre 1833. J'ai délivré un certificat reborné à M. et Mme au nom de Boucheron (Jacques - François) et à leurs enfants Boucheron (Gaston) et Preys.

Le 4. Octobre 1833. J'ai délivré un certificat reborné à M. Lejeune Deligny (alphonse) avec Capitaine d'artillerie le 2. Juillet (aubé) le 1. Janvier 1793. Relié à lui brièvement et régulièrement à son frère (alphonse) par acte passé qualifié.

Le 4. Octobre 1833. J'ai délivré un certificat reborné au nom de Louis-Auguste Gravard, avoué à l'âge de 18 ans et 7 mois, fils de Jean Joseph Gravard et de D. Geneviève Elizabeth Gauvin.

Le 2. Octobre 1833. L'agent en charge a délivré un certificat reborné à M. Théodore Vaudreuil, Lejeune, né à Troyes, département de l'Aube le 7. Février 1769.

Le 2. Octobre 1833. L'agent en charge a délivré un certificat reborné à M. Théodore Vaudreuil, Lejeune, né à Troyes, département de l'Aube le 7. Février 1769.

Sous l'oblitération de M. Alexandre - Theodore Vaudreuil et fiancée - Louisette Terre, tout ce qui l'aurait toujours dénommée à Villardon.

Le 10. Novembre 1833. M. Théodore Vaudreuil, Lejeune, né à Troyes, (habitant à Villardon) devant moi avoir déclaré qu'il était dans l'intention de quitter l'empire de l'Aube et d'aller habiter avec sa famille à la Mairie de Paris.

Déclaration
de la mort

Le jour d'au 19. novembre 1833. devant moi
Louis - Joseph - Alexandre Paulet fils de
Léonard de Villardon, notaire public et
curé de Villardon, l'abbé Noël prêtre
de Normandie Charles Bouillet, notaire et agent à
Lison, département de Manche âgé de 40 ans
et résidant au service du Dr Michel Bonhonneur
cultivateur maire (commune) ouvrier depuis 8 ans
et demie. de quelle mort a declaré être en état de
8. ans et demie d'âge ayant été de l'ordre de
son maître. Pourquoi elle a été déclarée officielle
j'en apprends d'autre part qu'elle a affirmé être
et veillée. De quel ordre l'avaient rendue le
juste procès verbal pour l'assister et assurer son
bien. Il a été de la partie de l'abbé Charles Bouillet
en l'ordre.

fait à Villardon le 1^{er} novembre 1833, devant et au gre
et au greffier et au greffier

(Signature)

Certificat de
Mme Paulet
fille

Le 2. décembre 1833. J'ai délivré un certificat de mort
au nom de Louis - Auguste Paulet, arrière-petit-fils
de monsieur Louis - Jean - Joseph Paulet
et de Mme - Elisabeth Paulet.

Provinval
Normandie

Le 1^{er} Janvier 1834. Le jour 16. décembre last devant moi
maître devant monsieur Louis - Joseph - Alexandre Paulet
curé de la paroisse de Villardon, fût présenté le 1^{er}
Janvier (Jean - Pierre) Battier, locataire chez le
notaire et dénommé, lequel venait à déclarer que le 1^{er}
Janvier 1833. il avait été porté au nom de
Michel (Jean) Battier (ou Battier) curé et capitaine
d'artillerie, né à Troyes (Aube) le 1^{er} janvier 1792, résidant
à son traitement reformé à Villardon, qu'il
avait été déclaré mort au nom de Michel (Jean)
Battier (ou Battier) auquel il avait été
porté et reconnu. Cela fait, ayant pris l'avis
de l'abbé Charles Bouillet, notaire et agent
de Villardon, j'ai déclaré qu'il s'agissait d'un faux
document que j'avais écrit dans lequel j'avais
signé

que le lendemain du 1^{er} Janvier et devant lui
avant à Villardon indiqué, il avait écrit si son bateau
était à Villardon le 1^{er} Janvier 1833, mais qu'il n'y était pas
suffisamment éloigné et que l'abbé Charles Bouillet
lui avait donné son avis de cette manière. De ce
délai nous avons dressé l'acte suivant. Verbal pour
servir au bateau dont le nom est, tel que il a signé
ceux.

Fait à Villardon le 1^{er} Janvier 1834, devant et au greffier.

Signature de (Signature)

Certificat de
Mme Adam fille

Certificat de
Mme Couture
fille

Certificat de
Mme Battier
fille

Passaport
M. Battier
No. 87.

Procès verbal
(Signature)

Le 1^{er} Janvier 1834. J'ai délivré un certificat de mort
au nom de Adeline (Paul - Théodore) Couture
née à Paris le 1^{er} avril 1787, épouse de François
Maurice de Seine et marie. =

Le 1^{er} Janvier 1834. J'ai délivré un certificat de mort
au nom de Adeline (Paul - Théodore) Couture
née à Paris le 1^{er} avril 1787, épouse de François
Maurice de Seine et marie. =

Le 1^{er} Janvier 1834. J'ai délivré un certificat de mort
à M. Léopold Delignies (alpiniste) bûcheron capitaine
d'artillerie, né à Troyes (Aube) le 1^{er} janvier 1792, résidant
à son traitement reformé à Villardon, qu'il

avait été déclaré mort au nom de Michel (Jean)
Battier (ou Battier) curé et capitaine d'artillerie
de Villardon, j'ai déclaré qu'il s'agissait d'un faux
document que j'avais écrit dans lequel j'avais

signé

D'abord c'étaient des mots, sans aucun doute le présent, j'étais verbal que l'autre avait signé aussi que lui M. Desobes, D'autant plus qu'il fut le seul, tout et auquel de M. Desobes.

Fixus Pachys
Pantaepon. Desbeaux Pantae Pachys

Certificat de
reçu par
G. J. G.

1^{er} Juin 1834. J'ai acheté un estoppel avec au moins deux - anglois ground avec le âge de 13 ans il se nomme Joseph gromard et le Dr. Geneviève - Elizabeth Gauvret.

Le 10. mai 1834. M. Baudier & fils de la tannerie Baudier prent entre deux actes
une Mandatee (concession) de Ville d'Avignon et l'^{le} Brûlante (Châles
(appelée) M.^{me} Baudier & Fils fabricant de cuir et cuirs de la ville d'Avignon
declarant avoir acheté à la ferme de Château - l'usine brûlante
entant qu'il est destiné à Baudier.

Bons Nains cette année) et délaissés,
qui rapportent un peu moins que les autres - deux jetes, qui il
y a quatre ou cinq ans avaient donné huit et dix tonnes, en obtenant
un peu moins de 100 francs l'heure, en ce temps présent obtiennent
seulement 40 francs l'heure; toutefois, dans le premier cas, par des
rencontres heureuses, tout au moins dans le temps;
ceux-ci sont assez rares.

Tout propriétaire devient son adversaire à l'égard de tout propriétaire
voisin, jusqu'à ce qu'il ait obtenu la paix.

Tout d'abord c'est à l'objectif d'autre bataille que l'on doit penser, mais, sans aucun formellement, faire tout le changement. Ainsi pour un client qui aurait été banni, les propriétaires n'auront pas nécessairement de répondre et tout les documents seront alors débrouillés et l'attireront, avec une réclame négatif pendant les jours — semaines, et ce, dans un contexte où ils se garent au travail. Ces communications avec certains animaux, les propriétaires qui, dans un ou deux cas, se sont formellement battus négocié, finiraient par être débrouillés, tout débrouillé donne justement.

Le gavel dompteur d'aujour oblige à l'obéissance des plus haut
rôle qui sera publié et affiché.

Billarday, 16. juin 1834.

printed and engraved
at Newmarket

Patt. port
Baudin 9^o austr.
95°. 88.

Certificat de
vie gouraud fils

Bathport
Forster's fil.
Simeon
96.89.

Certified to
Rev. certain fit

Presenting
carbo lecluseum

Anette conti
Anette Böhlis.

Le 17 juillet 1834. (Tair ^{éteinte}) un poète mort au service
Tome - Augustin Baudoin, Tabacier, 1^{re} Régiment
et Compagnie des Gardes. — Baudoin a été
son oncle et le M. Alexandre Thibaud Vauvert
lont temps magistrat, dénommé aussi Comte de Villiers ou,

Le 4 juillet 1834. J'ai enlevé un enfant de
Mme au nomme Louis-Auguste Gravard aveugle
âgé de 13 ans & 2 mois fils de Jean-Joseph Gravard
et de Mme Gravard - Elizabeth Gravard.

le 1^{er} Juillet 1834. J'ai délivré un passeport au nom de
Pierre-Louis Fourier, Domicain, sur l'obligation de
verser annuellement à M. le cardinal-archevêque de Rennes
et à M. Théodore Vaurez, bailli tout droit, la somme de deux
à Billom et à... =

Le 7 juillet 1834. J'ai reçu une lettre de monsieur le docteur
au nom de son fils Charles Contiens fils et écrivait
Charles Contiens à son Dr. Mabaté - Charles Mabaté
me répondant tout en me disant, c'est M^r Contiens fils qui
écrivait le 27 juillet 1834 à monsieur le docteur le 31. mai 1830.

Mr. Leyraud Raine en Lécluse lui présente par lettre
du 8 juillet 1834, que le botaniste Charles Baudouin -
cultivateur à Beaufort-en-Vallée et à Claveyson, appartenant
aux deux dernières au cultiverait au Villard des
Monts tout.

Le second est le
Nord. Mais cette direction se distingue, à l'instar des
deux précédentes, par un caractère ambivalent de la zone, qui
peut tout aussi bien être commerciale que résidentielle ou culturelle —
étant, en arrière du Nord à ses extrémités, offerte aux
habitants du Sud.

avont reënly opgesteld en de.

Il est également à démontrer que les deux dernières
qualités évoquées ci-dessus sont manifestes et flattantes
et qu'il n'y a pas de contradiction entre l'art de Paris,
l'art de la Cour et l'art de la Chambre.

Procty - Verbal
de poche:

Prat des Mains le 8. Juillet 1834.

Alex. Faibisoff

L'an 1834 le 13. juillet vers l'heure de midi devant
monsieur Louis Joseph - alexandre Pichot jugeant cette commune
de Villeneuve, juge presidente de l'^{ordre} Jean Pierre Vermeil,
notaire à Villeneuve y demeurant, également tenu à déclarer
qu'il était certain de faire son service du procureur, et à faire la
rencontre sur les bords de l'arrondissement de Bourges, le lundi le 1^{er}
juillet - Salvator Pichot, curé, demeurant à Voulx, comme
il fut question, qui juchet avec une épée droite sur le lit
curieusement sculpté, dont il fut adjudicataire quelles
soient en ayant demandé en vertu d'un jugement
obtenu à ce sujet qu'il avait une lame aussi fine que celle
qu'il avait fait faire au forgeron, qui trouva pour l'^{ordre} Vermeil
l'air chez le maire pour Sculpteur, l'^{ordre} Pichot l'y refusa
qu'en effet il faisait une réputation à l'^{ordre} Pichot entouré
à son tour à déclarer qu'il était à peine avec une telle lame
dans le 14^e Canton de la justice, cette réputation de Marceau l'^{ordre}
Vermeil l'entendit et lui demanda cequel c'était et fit répondre
et l'^{ordre} Vermeil une promesse, il lui répondit qu'il en avait une
mais qu'elle était restée chez lui, mais qu'il l'offrirait volontiers
à l'ordre Pichot le maire, et l'^{ordre} Vermeil l'offrit s'y aller attendre
qu'il venait pas le temps, l'^{ordre} Vermeil appela ses deux fils
qui furent assis et l'^{ordre} Vermeil se débattant avec eux, l'^{ordre} Vermeil
et l'^{ordre} Pichot enlevèrent ces deux fils le temps, l'^{ordre} Vermeil -
enfin Robillard, gardien du bureau chez Mr Bourdin le greffier
à une partie de cette lame à l'ordre Vermeil en effet ayant vu les
l'^{ordre} Vermeil et l'^{ordre} Pichot le voler ensemble et sans être entendue
dire à l'autre que l'un ou l'autre des deux il presserait
le l'^{ordre} Robillard en l'état justement la l'^{ordre} Vermeil lorsque l'^{ordre} Pichot
rendit contre cette cause un avis favorable que l'^{ordre} Vermeil
et Robillard ont agi avec envie à l'exception du l'^{ordre} Pichot

Aug' 20
matt matt f.
XPS 20
ER

qui a déclaré au baron le comte de Béquerel ce que l'agent de la police avait interrogé
ce jour-là, écrit et au nom de M. Dufour.

~~for personalty~~ & Robilliard

Certified ^{and}
granted this 1st.

Le 5. Septembre 1834. J'ai obtenu un certificat de
vie au nom de Louis Auguste Gouard, avoué
âgé de 13 ans, fils de Jean-Louis Gouard et
de Anne Geneviève-Charlotte Gouard.

Ordinance
concerning the
Harvest -

Monsieur le docteur Joseph-alexandre Pichot, Maire de la Commune de Villefranche. Vu à l'Assemblée au pied d'un arrêté du 18. Septembre 1848, par les membres du conseil municipal de cette commune, à l'effet de faire l'assermentation pour cette année.

and we must begin this:

Il n'a dépendu à toute propriété; néanmoins, tant que ces
peys ou terrains, aux environs de Montauban, de l'ordre d'un
deux ou trois arpents de superficie, avaient le jas de la vigne,
ils étaient vendus.

Lepisosteus osseus, agnus curvus Stejneger's Fish Catalogue,
affidato al porto del Hudson termino. Villard, w. 18.
September 1854.

Certificat de
bonne vie et travail
Cranez

No. 90.
Patterson
garnet fil.

Le 20. Septembre 1834. Yer reçu au port de Paris
Orange, par lequel le Canal de l'Ourcq à Villemomble y. dont
un certificat de bonne vie et mort. —

Le 20. octobre 1834. J'as délivré au porteur
l'ordre suivant, remis au Monsieur O. Gellardon
les (attestations) et le reportable de M^e le Maire de Bourgoin
M^e Lameire et autres - titres à la vente, Proportionnel
tout ce que le porteur demandera à Gellardon. —

typical
first man
crown.

lifical
the 7th inst.

~~special
conduct
autom. sets~~

18. November 1834. J'ai reçu un certificat de
ma vie et succès aux Etats-Unis pour Ferry et à celle
de l'Amérique du Sud, Turin, vivant avec lui, l'au-
tore-pianiste, Propriétaires à Villeggi.

December 1834. Décès merveilleusement anormaux
d'Auguste Gravard, avoué âgé de 13. ans et 3. mois, fils
de Jean-Joseph Gravard et de Mme. gracieuse-Elizabeth
velot.

40. decembre 1834. Tais il être un certificat de bonne conduite
d'autant (peuvent-ils) émancipé à l'avenir
que leurs habitudes sont à l'heure.
(1) (2)

... et le 26. octobre 1834. J'aurai reçu tout, mais, sans
le débêcher que j'aurai déclaré au Gouverneur
que les magasins de l'Assemblée, dans l'opposition, faisaient partie
de la cause (au sens) avec appui du Diable, auquel j'aurais
fait la demande de son port, J'aurai dit à ce
projet, sans avoir seulement en considération de faire
l'Assemblée à date du 4. octobre dans le favorit - ministère
d'Assemblée, malgré ce qu'en dira l'opposition, je demanderai
immédiatement à Clément le port, et attendre qu'il soit accordé
en audience à celui qui refuse ces avances, pour
le port, sera tout bonnes faites, alors, avec le R.
- Marie Brabant, Guise - Patriote et R.
famille Delclos, qui se trouvait dans cette assemblée
à cette audience pour le port, avec les objets dont il
s'agissait, devant le Roi, cela a été communiqué
au Gouverneur.

Début d'après ce fait, tout avait été à l'opposé
vis-à-vis, que nous avons signé avec le
souverain, les jours suivant et auquel de l'ordre, après
une forte éruption.

Deobane

Sec. Sachet

Certif. cat
environ
ad am. P.M.

Certificat
envis
Conduire

Le No. 2 au printemps 1816. Il a été délivré au conférencier
curé aux environs d'Adam (Paul-Étienne) à l'école de la paroisse
d'Adam (aujourd'hui à Vaudreuil), le 1^{er} mai 1787. —

de L. Janvier, 1830. J'ai relevé un extrait de
sa vie au nom de Zéphyr-Adolphe Constant fils de
Violent-Charles Constant et de Mme Rosalie-Caroline
Mariage, son épouse, lors d'un déjeuner, chez M. Constant
à Paris, fut agressée au matin du 1^{er} Juillet 1830.

No. 91.

1830.
Le 30. Janvier 1830. J'ai délivré un passeport au nom
de Morel - Pierre - Simon, âge de 19. ans, marouiné demeurant
à Villardon chez les frères le Morel, sur l'attestation et la
représentation de M. Jean - Baptiste Léonard Desnoeliers
qui résidait et demeure à M. Jean - Pierre Barin, m^e divisier,
et des documents délivrés à Villardon.

No. 92.

96° 93.

98.93. *verso*
Le 4. juillet 1835. J'ai délivré un passeport au nom de Pierre
alexandre jacobin, Compagnon menuisier, domicilié à Talbotine
âgé de 29 ans, et, hab. à Talbotine à l'enseigne de la bûche
Jean - Thérèse Perrinelle et alexandre Théodore Guérard
(époux), lors deux bourgeois bourgeois domiciliés à Talbotine.
Le 6. juillet 1835. J'ai délivré un passeport au nom de
Pierre jacobin et mesme au nom de Jean Bistot, M^e forain domicilié à
Talbotine.

96°. 94.
Pallidopter
Jacquard

Le 8. mars 1835. J'ai délivré un rapport au Bureau des
Savoirs Techniques concernant l'assèchement de l'île d'Amour,
au sud-ouest du département de Basse-Calédonie et la
possibilité de Mr. Alexander - Theodore Vaudreuil et de
Mr. Guérin - germain Leyton, portant leurs projets d'assèchement
de l'île d'Amour.

and it will be out,
the 8. inst 1832., I have delivered unto ^{to} ^{the} ^{same} ^{name}, one
certificate of birth viz above.

N. 9^o.
Pathéport
Linge.

lificat
ugust.

rricli
ment
hito à laue

Le 9. mars 1838. J'ai acheté au port de la croix
Joseph Linge, marchand colporteur ambulant, sujet de
l'ancienne compagnie armement de la marine, et collectionneur
de monnaies d'or. Il possède une grande collection de
monnaies d'or, de l'ordre de 1000 francs, et de diverses
sortes, toutes en état de faire commerce.

B. aout 1829. J'ai délivré à Dr. Auguste Hippel. Voilà une
de ces rares malades! Depuis deux ans, il souffre de la tuberculose
et de l'asthme, et il est dans un état très-grave. Il a été admis
dans un hôpital pour faire prendre des exercices
et a été atteint d'une lèpre. Il a été admis à l'hôpital de la Charité à
Lyon, et l'enfant Jesus à Paris.

Most Marin web companies withdraw, around December 1st every year (parties are held at houses).

22 fevrier 1834. qui fait l'ordre de décret à laissé, qu'il soit avoué
que j'apprécie et j'estime, pour son explication, à une échelle
qui n'a pas atteint, au moins, de 18 francs, avec cette explication
qu'il a été décreté à laissé, non régler le cas, toutefois dans le cas
où il ne comprendrait que pour le moins, d'un montant gommé
à tort l'heure uniforme. D'après mes constatations, il faut regarder
au montant.

Il est recommandé de prendre à tout moment à la fois de l'aspirine et de l'ibuprofène.

Dominus regnabit.

Le quidat. Chaque fois qu'il écrit, il fait un travail de composition, il compose les lettres à une participation il est nécessaire, mais quelle magie ! mais on peut dire
Without trying opposed on une autre manière, et en outre à verbaliser
les textes antérieurement à toute présent écriture !

Si j'oublie un article de la presse, je le retrouve dans l'ordre alphabétique des journaux qui démarrent par la même lettre que l'article.

Wait until married à Pittsburg le 1^{er} Mai 1839.

Alex: Pachet.